

**RU
TERRE
DE
SAVOIE MI
LLY**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2024**

RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES **RUMILLY TERRE DE SAVOIE**

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal, en séance publique, au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.



SOMMAIRE

01

PORTRAIT

02

MOYENS

03

AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE

04

HABITAT

05

DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE

06

TOURISME

07

SIG

08

TRANSPORTS
ET MOBILITÉS

09

DÉVELOPPEMENT
SOCIAL

10

ENVIRONNEMENT

11

CULTURE



01. PORTRAIT

17

COMMUNES

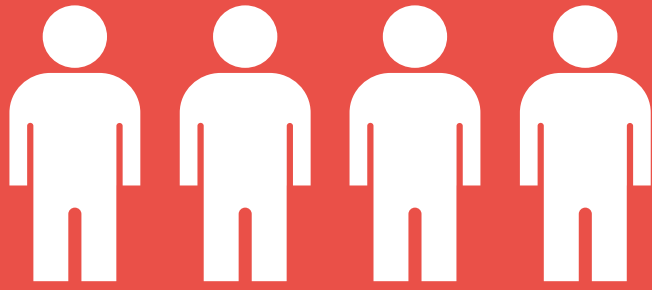
SUPERFICIE

170,81 K M²

3

ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES :

RUMILLY EST, RUMILLY SUD, RUMILLY NORD



33 470

HABITANTS

Bloye	610
Boussy	524
Crempigny-Bonneguête	332
Etercy	902
Hauteville-sur-Fier	1 072
Lornay	587
Marcellaz-Albanais	2 035
Marigny-Saint-Marcel	711
Massingy	890
Moye	1 006
Rumilly	16 362
Saint-Eusèbe	634
Sales	2 204
Thusy	1 162
Vallières-sur-Fier	2 694
Vaulx	1 075
Versonnex	670

Les populations légales de toutes les collectivités territoriales et de toutes les circonscriptions administratives sont établies annuellement. Les populations qui prennent effet au 1^{er} janvier N font référence à la donnée statistique de l'année N-3. La population totale est la somme de la population municipale et de la population comptée à part.

9 767

EMPLOIS

[SOURCE INSEE]

DONT

2 475

EMPLOIS

INDUSTRIELS

41

CONSEILLERS

COMMUNAUTAIRES

290

ÉLUS

MUNICIPAUX

82

AGENTS

BUDGET

2024

DÉPENSES

46 M €

RECETTES

50,6M €

LES INSTANCES INTERCOMMUNALES

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

>> **41** conseillers titulaires

>> Se réunit environ une fois tous les mois et demi lors de **séances publiques**.

>> **Délibère sur les affaires relevant des compétences** de la collectivité : budget, projets communautaires, actes juridiques majeurs...

>> **Décisions approuvées à la majorité simple** (dans la plupart des cas).

L'EXÉCUTIF

>> **11** membres

Le président

>> Élu parmi les conseillers communautaires **il est l'organe exécutif** de la collectivité.

>> Assume la **responsabilité hiérarchique des services**.

Compétences déléguées

- Développement économique • Action sociale, habitat & gens du voyage
- Eau & assainissement • Milieux aquatiques & prévention des inondations
- Prévention & valorisation des déchets • Aménagement du territoire & urbanisme • Équipements, infrastructures & tourisme • Finances & prospective
- Environnement, transition écologique & culture • Transports et mobilités • Ressources humaines, administration générale et communication.

Les 10 vice-présidents

>> Assistent le Président qui leur a **délégué des compétences spécifiques**.

>> Débattent, suivent l'évolution des dossiers et définissent les **orientations de travail** soumis ensuite au bureau des Maires.

LE BUREAU DES MAIRES

>> **21** membres

Le président

Les 10 vice-présidents

1 élu de la commune du président

Les 9 maires qui ne siègent pas à l'Exécutif

>> **Instance de concertation et de débats** pour recueillir les avis des maires de chaque commune.

>> Définit **les orientations de travail** des commissions ; **examine les sujets** inscrits à l'ordre du jour du Conseil Communautaire ; **émet des avis** sur la conduite des projets.

LES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

>> **Instances de travail, de réflexion et de concertation ouvertes à tous les élus** du territoire. Assurent la préparation des projets et le suivi des actions.

>> **Font des propositions et émettent des avis**. Aucun pouvoir de décision.

Les commissions spécialisées

- Développement économique & touristique • Action sociale & gens du voyage • Eau & Assainissement • Prévention & valorisation des déchets • Aménagement du territoire, urbanisme & habitat • Équipements & infrastructures • Environnement & Transition écologique • Transports & mobilités • Ressources humaines & Administration générale • Finances.

Les autres commissions spécialisées pour les sujets réglementés :

- Commission d'appel d'offres
- Commission d'achat public
- Commission de délégation de Service Public • Commission de contrôle financier • Commission locale d'évaluation des charges transférées
- Commission intercommunale pour l'accessibilité • Commission intercommunale des impôts directs.

MANDAT INTERCOMMUNAL
2023 - 2026

Président
M. François RAVOIRE, Maire de Vallières-sur-Fier.

10 Vice-présidents

- M. Christian DULAC, développement économique.
- Mme Laurence KENNEL, action sociale, habitat et gens du voyage.
- M. Serge DEPLANTE, eau et assainissement.
- M. Yohann TRANCHANT, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations ; prévention et valorisation des déchets.
- Mme Isabelle VENDRASCO, aménagement du territoire et urbanisme.
- M. Serge BERNARD-GRANGER, équipements, infrastructures et tourisme.
- Mme Marie GIVEL, finances et prospective.
- Mme Béatrice CHAUVETET, environnement, transition écologique et culture.
- M. Roland LOMBARD, transports et mobilités
- M. Jean-Pierre FAVRE, ressources humaines, administration générale et communication.



LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE - AU 11.04.2024

41 CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

BUREAU DES MAIRES

EXÉCUTIF

François RAVOIRE
Président
Maire de VALLIÈRES-SUR-FIER

Christian DULAC
1^{er} Vice-président
Développement économique.
Maire de RUMILLY

Laurence KENNEL
2^e Vice-présidente
Action sociale, habitat et gens du voyage.
Maire de LORNAY

Serge DEPLANTE
3^e Vice-président
Eau et assainissement
Conseiller Municipal de RUMILLY

Yohann TRANCHANT
4^e Vice-président
Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, prévention et valorisation des déchets.
Maire de SALES

Isabelle VENDRASCO
5^e Vice-présidente
Aménagement du territoire et urbanisme.
Maire de VAULX

Serge BERNARD-GRANGER
6^e Vice-président
Équipements, infrastructures et tourisme.
Adjoint au Maire de RUMILLY

Marie GIVEL
7^e Vice-présidente
Finances et prospective.
Maire de VERNONNEX

Béatrice CHAUVETET
8^e Vice-présidente
Environnement, Transition Écologique et Culture.
Adjointe au Maire de RUMILLY

Roland LOMBARD
9^e Vice-président
Transports et mobilité.
Maire de HAUTEVILLE-SUR-FIER

Jean-Pierre FAVRE
10^e Vice-président
Ressources humaines, administration générale et Communication.
Maire de MARIGNY-ST-MARCEL

MAIRES

Patrick DUMONT
Maire de BLOYE

Sylvia ROUPIOZ
Maire de BOUSSY
Conseillère Régionale

Justine ZAMPARO
Maire de CREMPIGNY-BONNEGUÈTE

Patrick BASTIAN
Maire d'ÉTERCY

Jean-Pierre LACOMBE
Maire de MARCELLAZ-ALBANAIS

Jean-Michel BLOCMAN
Maire de MASSINGY

Martine VIBERT
Maire de MOYE

Jean-François PERISSOUD
Maire de SAINT-EUSÈBE

Joël MUGNIER
Maire de THUSY

Patrice DERRIEN
Adjoint au maire de VALLIÈRES-SUR-FIER

Christiane DAUNIS
Adjointe au Maire de MARCELLAZ-ALBANAIS

Nicolas TRUFFET
Adjoint au Maire de RUMILLY

Edwige LABORIER
Adjointe au Maire de RUMILLY

Christine BOICHET-PASSICOS
Adjointe au Maire de RUMILLY

Yannick CLEVY
Adjoint au Maire de RUMILLY

Astrid CROENNE
Adjointe au Maire de RUMILLY

Michaël VIOLLET
Adjoint au Maire de RUMILLY

Florence CHARVIER
Adjointe au Maire de RUMILLY

Michel ABRY
Conseiller municipal délégué RUMILLY

Maude GALMICHE
Conseillère municipale de RUMILLY

M'Hamed TAMRI
Conseiller municipal de RUMILLY

Laëticia AUGUSTIN
Conseillère municipale de RUMILLY

Marie STABLEAUX-VILLERET
Conseillère municipale de RUMILLY

Claude PERRUISSET
Conseiller municipal de RUMILLY

Miguel MONTEIRO-BRAZ
Conseiller municipal de RUMILLY

Monique BONANSEA
Conseillère municipale de RUMILLY

Eddie TURK-SAVIGNY
Conseiller municipal de RUMILLY

Geneviève BOUCHET
Conseillère municipale de SALES

Sylvain BISTON
Conseiller municipal de SALES

Françoise PAILLE
Conseillère municipale de VALLIÈRES-SUR-FIER

RU MI LLY
TERRE DE SAVOIE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

RU MI LLY
TERRE DE SAVOIE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

6



DÉVELOPPER LES INFRASTRUCTURES

- **CONSTRUCTION, AMÉNAGEMENT, ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT** DES ÉQUIPEMENTS INTERCOMMUNAUX
- **PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE ET ENVIRONNEMENTALE** DE NOTRE PATRIMOINE BÂTI.

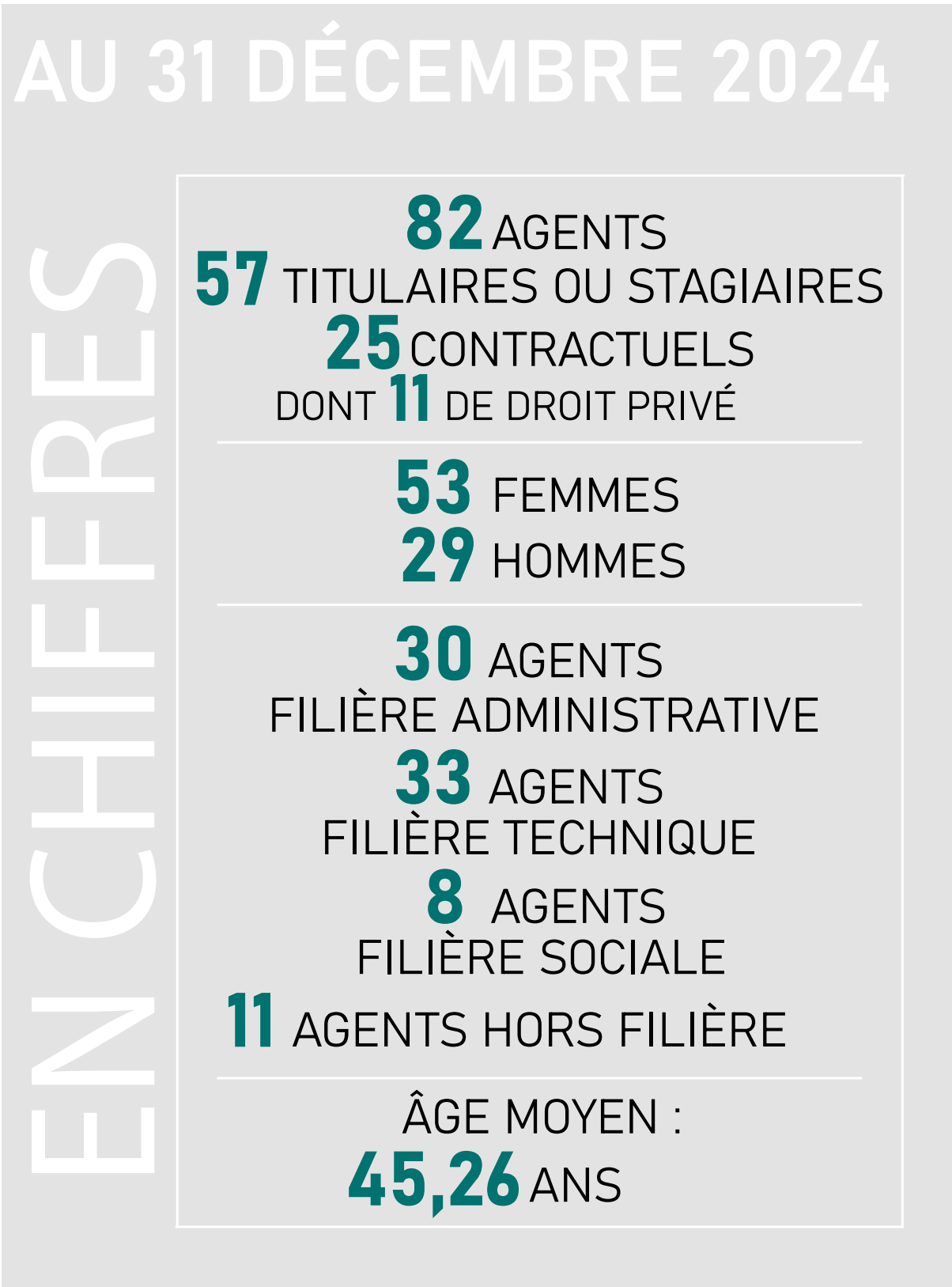
NOS SITES

- **Manufacture** à Rumilly
- **Centre technique intercommunal** à Rumilly
- **Déchèterie intercommunale** à Rumilly
- **Relais Petite enfance** à Vallières-sur-Fier
- **Gymnase intercommunal du collège du Chéran** à Rumilly
- **Passerelle sur le Chéran** reliant Boussy à Rumilly ;
- **Terrain de football synthétique** à Vallières-sur-Fier
- **Aire de grand passage des gens du voyage** à Rumilly



RESSOURCES HUMAINES

La Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie mène une politique des Ressources Humaines centrée sur la qualité de service rendu aux habitants, avec le souci constant de la qualité de vie au travail de tous les agents et la maîtrise de la masse salariale et de ses effectifs.



DÉMARCHE QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

Poursuite de la démarche, organisation premier évènementiel des agents et élus le 08 Octobre 2024, sous la forme d'une demi-journée de cohésion et de convivialité.

ORGANISATION DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

Le constat était partagé d'un sous-effectif au service RH, qui ne nous permettait pas de mener la politique RH que nous souhaitions.
Le conseil communautaire, lors de sa séance du **8 avril 2024**, a entériné la création de **1,5 équivalent temps plein** dédié au service des ressources humaines ; en conséquence l'effectif du service sera **multiplié par deux**.

RÈGLEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL

Suite à une démarche participative, un nouveau règlement a été rédigé qui s'applique depuis le **1er mars 2024** pour une période expérimentale sur l'année 2024 ; la délibération et le document ont été transmis par mail à tous les agents le 5 février 2024.
Depuis le 4 mars pour le siège et le 2 avril pour le site de Broise, et après quelques ajustements de démarrage, **les pointeuses sont opérationnelles** et tous les agents utilisent désormais le logiciel INCOVAR pour la gestion de leur temps de travail, et des absences.

PRÉSIDENCE
DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

ORGANIGRAMME (12/2024)

PÔLE ENVIRONNEMENT		
41 POSTES DONT	DIRECTION DU PÔLE	1 AGENT
	ASSISTANTE DE DIRECTION	1 AGENT
	SERVICE DES EAUX	19 AGENTS
	SERVICE PRÉVEN° ET VALORISA° DES DÉCHETS	19 AGENTS
	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	1 AGENT

PÔLE AMÉNAGEMENT DEVELOPPEMENT TERRITOIRE		
10 POSTES DONT	DIRECTION DU PÔLE	1 AGENT
	ASSISTANTE DE DIRECTION	1 AGENT
	URBANISME	2 AGENTS
	DÉV. ÉCONOMIQUE	1 AGENT
	TERRITOIRE D'INDUSTRIE	1 AGENT
	SIG	2 AGENTS
	HABITAT & TERRITOIRE	1 AGENT
	SENTIERS	1 AGENT

PÔLE TRANSPORTS ET MOBILITÉ		
4 POSTES DONT	DIRECTION DU PÔLE	1 AGENT
	ÉTUDES MOBILITÉ	1 AGENT
	TRANSPORTS PUBLICS	1 AGENT
	ACC . COMMERCIAL / TRANSP. PUBLICS URBAINS	1 AGENT

PÔLE SOCIAL		
10 POSTES DONT	DIRECTION DU PÔLE	1 AGENT
	ASS. DE DIRECTION	1 AGENT
	PETITE ENFANCE	3 AGENTS
	GÉRONTOLOGIE	5 AGENTS

ÉTUDES, TRAVAUX ET PATRIMOINE		
4 POSTES DONT	RESP. DE SERVICE	1 AGENT
	MAINTENANCE	2 AGENTS
	DESSINS-PROJETS	1 AGENT

PÔLE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL - ACCUEIL		
4 POSTES DONT	DIRECTION DU PÔLE	1 AGENT
	ASS. DE DIRECTION	2 AGENTS
	ACCUEIL	1 AGENT

COMMUNICATION / CULTURE	SECRÉTARIAT DE MAIRIE ITINÉRANT
3 AGENTS	1 AGENT

PÔLE AFF. JURIDIQUES - COMMANDE PUBLIQUE		
3 POSTES DONT	DIRECTION DU PÔLE	1 AGENT
	GESTIONNAIRE	1 AGENT
	GESTIONNAIRE JURISTE	1 AGENT

PÔLE FINANCES		
4 POSTES DONT	DIRECTION DU PÔLE	1 AGENT
	GESTIONNAIRE ADM.	2 AGENTS
	GESTIONNAIRE ADM. / RESP. EXÉCUT° BUDG.	1 AGENT

PÔLE RESSOURCES HUMAINES		
3 POSTES DONT	DIRECTION DU PÔLE	1 AGENT
	GESTIONNAIRE ADM.	2 AGENTS



02.MOYENS

FINANCES / BUDGETS VERSION CONSOLIDÉE

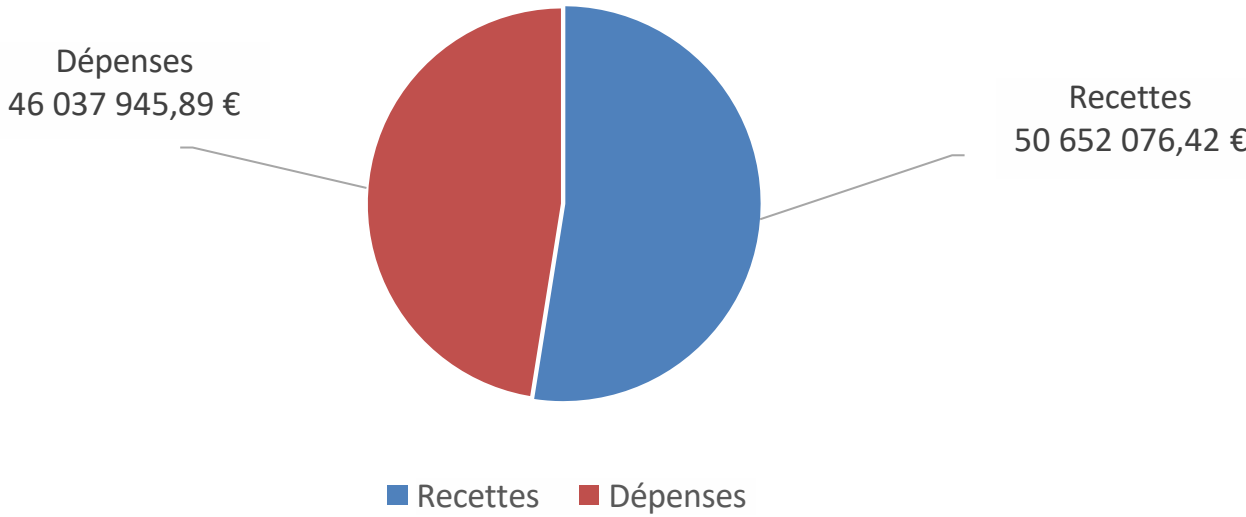
SYNTHÈSE DU RÉALISÉ DE L'ANNÉE 2024 HORS RETRAITEMENT DES FLUX CROISÉS ENTRE BUDGETS

RÉALISÉ DE L'EXERCICE 2023			FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
			Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
BUDGET PRINCIPAL			16 134 567 ,79 €	18 116 601,42 €	1 386 310,01 €	879 589,57 €
BUDGETS ANNEXES	SPA*	Zones d'Activités Economiques	2 476 351,66 €	2 318 040,31 €	2 313 463,08 €	2 313 463,08 €
		Immobilier d'entreprises	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		Elimination et valorisation des déchets ménagers	4 986 321,42 €	5 049 488,69 €	949 349,89 €	1 428 215,03 €
		Transports scolaires	2 459 311,68 €	2 300 002,77 €	10 009,53 €	24 811,68 €
	SPIC**	Transports publics de voyageurs et déplacements	2 106 190,87 €	2 113 034,67 €	112 357,33 €	451 149,60 €
		Eau potable	5 164 264,95 €	5 407 238,29 €	1 403 872,98 €	1 348 316,64 €
		Assainissement	4 304 372,55 €	5 956 553,86 €	2 231 202,15 €	2 945 570,81 €
TOTAL			37 631 380,92 €	41 260 960,01 €	8 406 564,97 €	9 391 116,41 €
RÉSULTATS CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2024 (HORS RÉSULTATS DE CLÔTURE (N-1))			3 629 579,09 €	Excédent	Excédent	984 551,44 €
RESTES À RÉALISER 2024			152 608,21 €	4 747,00 €	4 150 243,89 €	1 475 377,69 €
RÉSULTATS CONSOLIDÉS NET DE L'EXERCICE 2024 INTÉGRANT LES RESTES A RÉALISER ET HORS RESULTATS DE CLOTURE (N-1)			3 481 717,88 €	Excédent	Déficit	- 1 690 314,76 €

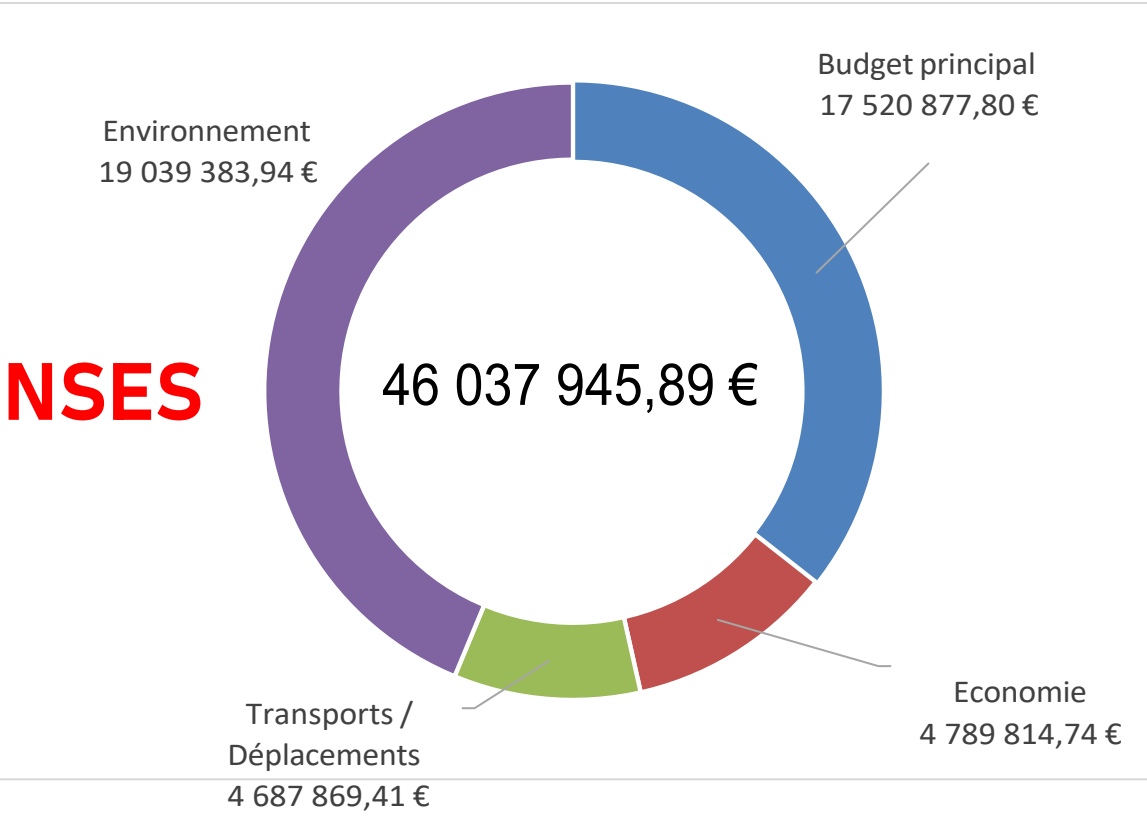
*SPA : Service Public Administratif

**SPIC : Service Public industriel et Commercial

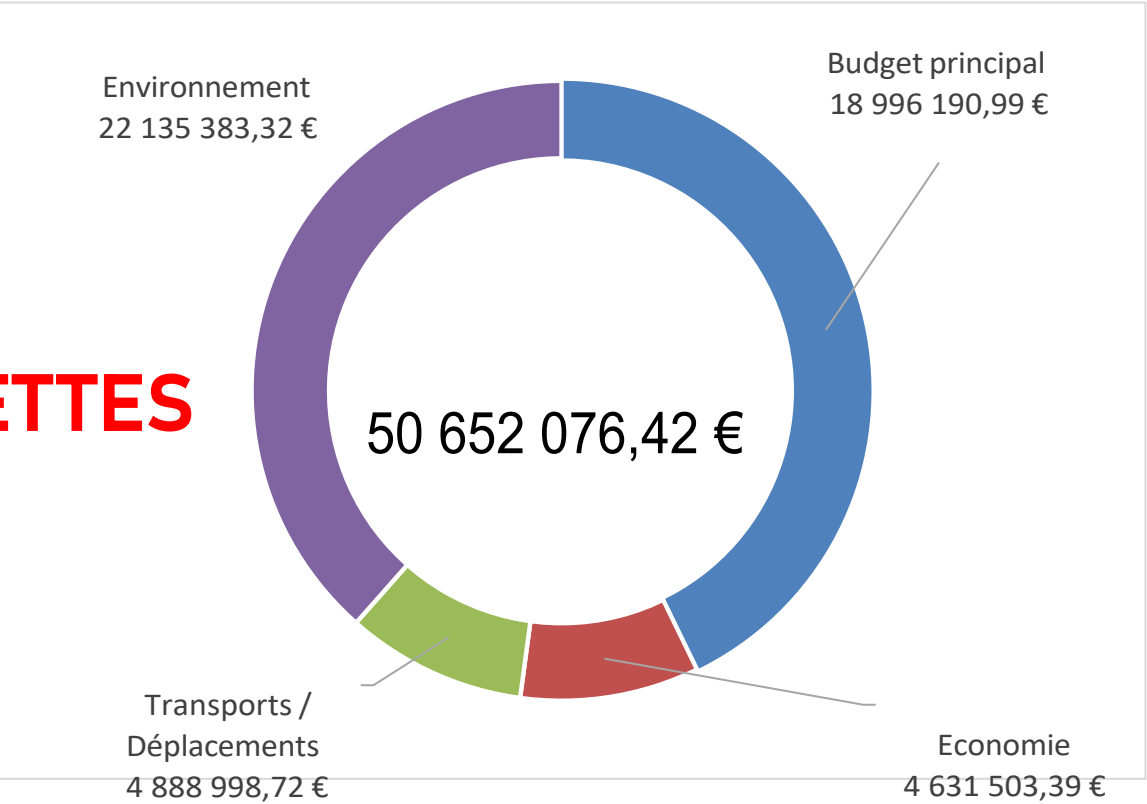
BUDGET GLOBAL



DÉPENSES



RECETTES



Les budgets annexes sont des budgets autonomes qui doivent s'autofinancer. Cependant, afin d'assurer l'équilibre de certains budgets, le budget principal a subventionné en 2024:

- Le budget Transports Scolaires pour un montant de **864 512,98 €**
- Le budget Déplacements pour un montant de **249 264,99 €**

FINANCES / BUDGETS VERSION CONSOLIDÉE

TAUX D'IMPÔTS LOCAUX

BUDGET PRINCIPAL

TAXE HABITATION	6,91 %
Taxe additionnelle GEMAPI	0,724%
TAXE FONCIÈRE SUR PROPRIÉTÉ BÂTIE	4,56 %
Taxe additionnelle GEMAPI	0,409 %
TAXE FONCIÈRE SUR PROPRIÉTÉ NON BÂTIE	16,66 %
Taxe additionnelle GEMAPI	1,450 %
COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES	26,43 %
Taxe additionnelle GEMAPI	0.698 %

PRODUIT
FISCAL
=
16 855 606,01 €

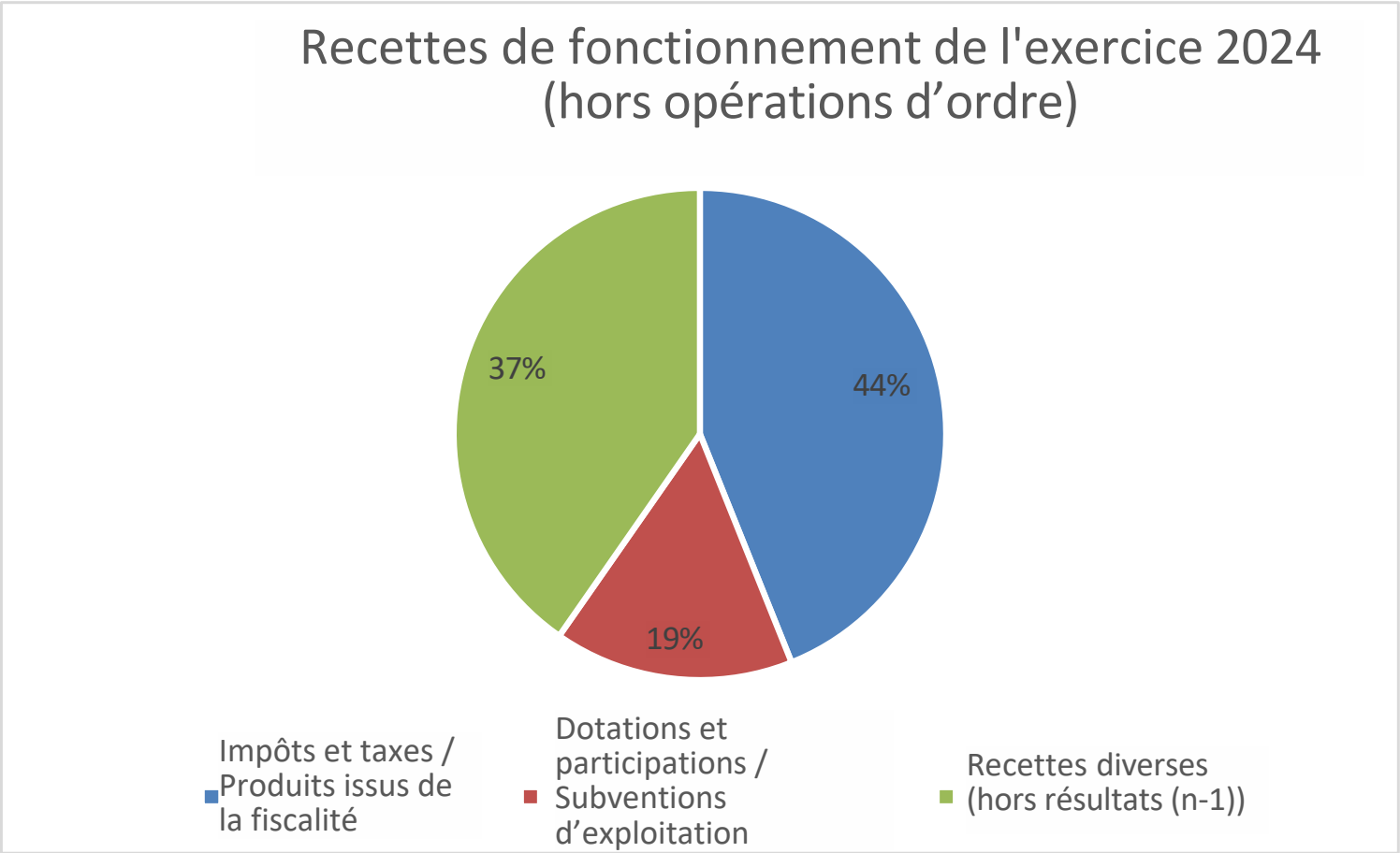
DÉPLACEMENTS

VERSEMENT MOBILITÉ	0,45%	de janvier à juin 2024
	0,50%	au 1er juillet 2024

DÉCHETS

TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES	11,30%
---	--------

STOCK DE LA DETTE AU 31 DÉCEMBRE 2024	10 168 197,16 €
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT NETTE <i>Indicateur de gestion qui mesure la capacité de la Communauté de Communes à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées</i>	4 707 319,92 €
CAPACITÉ DYNAMIQUE DE DÉSENDETTEMENT <i>En nombre d'année Exprime le nombre d'années théoriques qu'il faudrait pour que la Communauté de Communes rembourse l'intégralité de sa dette si elle y consacrait la totalité de son autofinancement disponible</i>	1,64



REVERSEMENT AUX COMMUNES

En 2024, la Communauté de Communes a reversé **7 903 739,81€** aux communes **sous forme d'attributions de compensation.**



AFFAIRES JURIDIQUES

VEILLE ET INFORMATION JURIDIQUE - **Nouvelle newsletters** Affaires juridiques et Commande publique instaurée en novembre 2024.

CONTENTIEUX - **Poursuite du suivi des contentieux de 2023.**

FAITS MARQUANTS

- Poursuite de la diffusion de la culture commande publique au sein de la collectivité.
- Poursuite de l’insertion à minima d’un critère environnemental pour le jugement des offres dans l’ensemble des procédures de marché public.
Passation du marché de travaux relatif aux études et à la construction de la Station de Traitement des Eaux Usées et Valorisation Energétique de Rumilly Terre de Savoie, y compris les infrastructures associées de transfert d’effluents d’un montant estimé à 30 000 000 € HT.
- Passation et attribution d’un accord-cadre pluriannuel de travaux de renforcement, de renouvellement et d’extension des réseaux d’eau potable et d’assainissement dont le montant maximum sur la durée maximum atteint 28 000 000 € HT.
- Déclaration sans suite du marché public global de performance pour la conception, la construction, l’exploitation et la maintenance d’un centre aquatique intercommunal à Rumilly.

COMMANDE PUBLIQUE

QUELQUES CHIFFRES

15 marchés publics et accords-cadres conclus représentant un budget de 29 514 243,08 € HT, répartis comme suit :

	Marchés conclus en 2024	Montants conclus en 2024*
Fournitures	2	75 500,00 €
Services	10	1 197 185,00 €
Travaux	4	28 241 558,08 €
TOTAL	16	29 514 243,08 €

*Les montants indiqués sont arrondis et hors taxes. Ils reflètent la commande publique gérée au sein du service AJ/CP.
En cas d'accord-cadre à bons de commande, les montants maximaux sur la durée totale sont pris en compte.
En cas de missions complémentaires à prix unitaires, l'estimation est prise en compte.
En cas de marché à tranches optionnelles, le montant total est pris en compte. Lors de tranches optionnelles alternatives, le montant de la tranche optionnelle la plus élevée est pris en compte.

- **16 consultations** lancées dont 6 selon une procédure formalisée (appels d'offres)
- **1 groupements de commandes**
- **13 Commissions d’Appel d’Offres / 15 Commissions Achat Public**

02.MOYENS

COMMUNICATION



SITE INTERNE www.rumilly-terredesavoie.fr

- Traitement de l'information et éditorialisation au quotidien.
- **Refonte en cours (agence Stratis). Mise en ligne été 2025.**



RAPPORT D'ACTIVITÉ

- Septembre 2024



HORS SÉRIE N°6

- Avril 2024
- 14 500 exemplaires



LA REVUE N°8

- Juin 2024
- 14 500 exemplaires



FACEBOOK

- **Cible : 25-50 ans. Familles**
Information Communauté de Communes et relais partenaire
- 1 297 abonnés
Provenance : 38,6% Rumilly
- 1 122 mentions "j'aime"
- Thématiques des publications les plus performantes : jour férié /collecte modifiée ; transports scolaires : rentrée ; distribution de composteurs



LINKEDIN

- **Cible : professionnels et partenaires économiques**
Offres d'emplois, développement économique, sécheresse et préservation de la ressource en eau? événements ou ateliers...
- 1 093 abonnés



LES OUTILS D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- **SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCOT) DU BASSIN ANNÉCIEN**
- **PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL TENANT LIEU DE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLUI-H)**
- **RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNAL (RLPI)**
- **NUANCIER INTERCOMMUNAL**

03.AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

RÉVISION SCOT DU BASSIN ANNÉCIEN



- **Participation aux réunions d’élaboration de la révision**
- **Analyse des principales dispositions** en matière d’enveloppe foncière, de développement économique, de production de logement **et de leurs impacts sur notre territoire**, et la révision générale de notre PLUi-HM
- **Arrêt du nouveau projet** en Comité syndical le **2 octobre 2024**.
Projet de révision soumis à enquête publique début 2025.

APPROBATION MODIFICATION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISMEINTERCOMMUNAL(PLUI-H)

- Engagement de la procédure le 6 juillet 2023
- **Avis des personnes publiques associées**
- **Enquête publique du 14 mars au 15 avril 2024**
- **Approbation de la modification n° 2 par le conseil communautaire le 30 septembre 2024**, après avoir intégrées des modifications apportées à l’issue de l’enquête publique, et sur avis et conclusion du commissaire enquêteur, des communes et des personnes publiques associées.

Cette modification n° 2 poursuit l’adaptation du règlement **écrit et graphique du PLUI-H** à l’évolution de la situation démographique, économique et environnementale actuelle du territoire, notamment par les modifications de zonage, l’ajustement de certaines orientations d’aménagement et programmation (OAP), et la mise à jour des emplacements réservés.



NUANCIER INTERCOMMUNAL

COPIL de démarrage le 22 mai 2024

Engagement étude chromatique sur les 17 communes de la Communauté de Communes

3 phases :

- Un Diagnostic ou état des lieux de l'identité colorée des constructions du territoire
- Des propositions permettant l'élaboration d'un nuancier intercommunal, constitué de palettes de teintes et de prescriptions
- La communication de ces "données couleur" auprès du grand public avec la composition de Cahiers de Couleurs (associés aux secteurs patrimoniaux, contemporains ainsi qu'artisansaux et industriels), présentant les palettes règlementaires

COPIL 1/10/2024 – RESTITUTION DU DIAGNOSTIC

PRÉALABLE	Approche territoriale
I • ANALYSE CHROMATIQUE	
Impact paysager	Exemples de l'impact visuel dans le paysage bâti ou rural de constructions aux couleurs contrastant avec l'environnement
1. MAISONS INDIVIDUELLES 1.a Période ancienne	Vues d'ensemble et de détail (couleur et menuiseries bois) et collecte des teintes (façades et menuiseries) pour les 17 communes
1.b Période moderne	Analyse de la coloration (rapport fond de façade/volets) sur 3 grandes périodes (années 60, années 80, années 2000)
2 • COLLECTIFS 2.a Pavillons groupés	Analyse des trois tendances de coloration entre neutralité et couleur
2.b Immeubles de logements	Analyse "chronologique" de cinq types de coloration (monochrome, neutre, polychrome ...)
3 • BÂTIMENTS INDUSTRIELS ET ARTISANAUX	Analyse des quatre tendances de coloration des blanc et gris historiques du bardage métal à la couleur vive et tons chauds du bois
II .ORIENTATIONS COULEUR	Propositions des "outils couleur" à associer à chaque typologie : palettes de teintes, prescriptions... (à valider)

03. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS DU RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNAL (RLPI)

Le 26 septembre 2022, la Communauté de Communes prescrit, par délibération, l'élaboration d'un règlement local de publicité intercommunal (RLPI) sur son territoire.

Instrument de planification locale de la publicité pour des motifs de protection du cadre de vie, sa mise en place répond à la volonté d'adapter le règlement national de publicité aux spécificités du territoire en adoptant des prescriptions plus restrictives que ce dernier et en apportant une réponse adaptée au patrimoine architectural et paysager qu'il convient de préserver.

Le 30 septembre 2024, les orientations générales du projet de RLPI – orientations et zonages – ont été exposées et débattues en conseil communautaire

2025 : arrêt du projet et phase d'enquête publique

RÉVISION GÉNÉRALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTER-COMMUNAL (PLUI-H)

Motifs de la révision générale :

Une évolution marquée des dynamiques **depuis février 2020** : accélération de la construction et de la pression sur les ressources

Un **nouveau contexte législatif** à intégrer (ZAN notamment)

Une **nouvelle démarche à l'échelle du SCoT** du bassin annécien

La volonté d'ajouter **un plan de mobilité**

De juin 2024 à octobre 2024 : Lancement de l'élaboration du projet d'aménagement et de développement durable (PADD)



4 COPIL D'ÉLABORATION DU PADD:

- **Partage des enjeux de développement territorial** : en matière de croissance démographique, de pression foncière, d'offre de mobilité, de développement économique, de protection des espaces agricoles, de la préservation de la ressource en eau
- **Définition des objectifs de croissance démographique** et de consommations foncières pour les 10 prochaines années, prise en compte de la loi ZAN
- **Arbitrages** sur la production de logements, l'armature urbaine, l'organisation du développement en fonction de la disponibilité de la ressource en eau et des possibilités d'assainissement
- **Intégration** d'une gestion durable de l'eau
- **Accompagnement** de la vitalité des centres-bourgs et centres-villages

Séminaire d'élus : 27/08/2024 : « Du projet de territoire aux futures dispositions règlementaires du PLUi-HM » :

3 ateliers : « se déplacer » « travailler-entreprendre » « concilier urbanisme et qualité de vie »

- **17 Ateliers communaux : octobre 2024 : définition de l'armature urbaine.**
- **COPIL du 28/10/2024** : arbitrage sur les orientations et la structuration du PADD et choix d'un fil conducteur : « **mieux maîtriser le développement du territoire** »
- **Arrêt du projet de PADD** : début 2025

SERVICE MUTUALISÉ INTERCOMMUNAL D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DU SOL

En lien avec la mise en œuvre du PLUi-HM

- **Structuration d'un nouveau service mutualisé d'instruction des autorisations du droit du sol** intégré au niveau de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie.
- **Rédaction d'une convention de gestion** liant la communauté de communes avec ses communes membres
- **Recrutement** d'un instructeur
- **Déploiement d'un nouveau logiciel d'instruction** en vue de faciliter la dématérialisation

04.HABITAT

POURSUITE DES ACTIONS ENGAGÉES AU TITRE DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH)

- **Opération programmée d'amélioration de l'habitat – Renouvellement urbain, OPAH-RU du cœur de ville de Rumilly, nov 2021/nov 2026**



Bilan 2024, 3e année de l'opération :

- **Poursuite des permanences conseils**
- **Bonne dynamique opérationnelle**
- **810 000€ de travaux engagés** mobilisant **280 000€ de subventions** dont **12% de la Communauté de communes**
- **Déploiement du volet Copropriétés** : 20 petites copropriétés dégradées en liste prioritaire
- **Intégration d'un nouvel îlot** composé de 5 copropriétés place de l'Hôtel de Ville
- **Étude rue Centrale** : présentation du calibrage financier en exécutif de la Ville de Rumilly en vue d'un arbitrage sur les suites de l'opération de renouvellement urbain
- **Lutte contre l'habitat indigne** : périmètre élargi à l'ensemble du territoire ; une mobilisation active et partenariale (41 signalements et 31 visites réalisées)

À souligner :

- **Un solide partenariat** entre les services de la Ville et **J'y rénove'**
- **Une communication** qui reste à déployer
- **Envisager une OPAH-RU 2** en vue de poursuivre les actions engagées et l'accompagnement des copropriétés

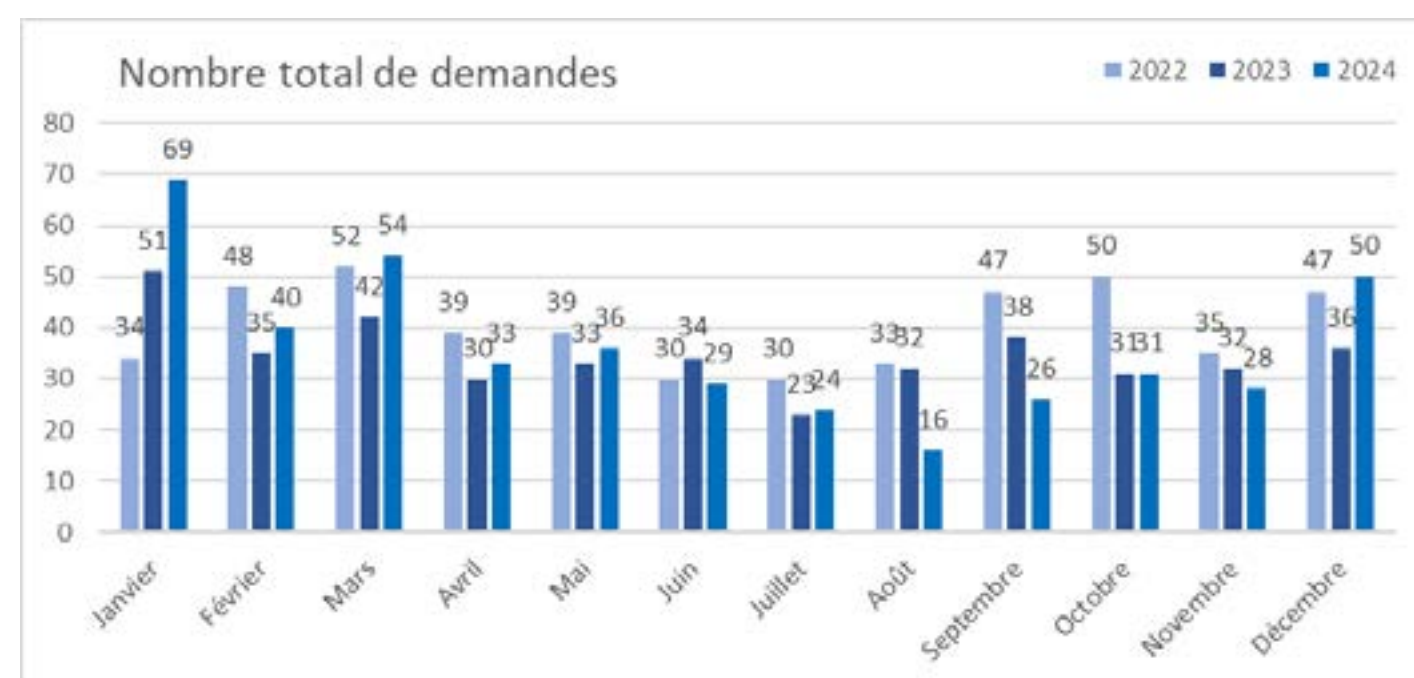


■ Service public de la performance énergétique de l'habitat : Haute-Savoie rénovation énergétique



La Communauté de communes poursuit auprès des particuliers sa mission de **conseil et d'accompagnement** à la rénovation énergétique via son adhésion au service porté par le Département ; des permanences bimensuelles sont toujours organisées dans les locaux de la Manufacture et animées par l'opérateur Asder.

Avec 436 demandes sur l'année, l'activité du service est toujours aussi dynamique, témoignage de la demande sur le territoire.



31 janvier 2024 : arrêt du service Haute-Savoie rénovation énergétique et passage au Service public de la rénovation de l'habitat – SPRH, déclinaison locale de **France Rénov'**. La mise en place de ce nouveau service n'a pas engendré d'interruption des permanences. Signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs entre la Communauté de communes et l'Asder pour la mise en œuvre du pacte territorial 2025-2028.

- **Signature d'une convention entre la Communauté de communes et l'Agence départementale d'information sur le logement (ADIL74)** pour la mise en place de permanences conseils auprès des particuliers sur le territoire

Les conseillers de l'ADIL accueillent les particuliers **une fois par mois à Rumilly** dans les locaux de **l'Espace France services**. Cette mission était jusqu'alors portée par la Ville de Rumilly.

- **Installation de la Conférence intercommunale du logement -CIL – février 2024**, sous la coprésidence du préfet de la Haute-Savoie et du président de la Communauté de communes et en présence des partenaires du logement social.

Mise en œuvre de la CIL : réforme imposée par les lois Alur, Égalité et citoyenneté, Elan et 3Ds.

Objectif : définir la politique intercommunale d'attribution des logements sociaux, développer la mixité sociale, favoriser la coopération entre les acteurs du logement social, améliorer la transparence du dispositif pour les demandeurs.

Les orientations définies seront inscrites dans une **Convention intercommunale d'attribution – CIA**, qui formalise l'engagement des partenaires.

À cette occasion a été adopté le 2e Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information du demandeur – **PPGD 2024-2029**, qui introduit notamment un dispositif de cotation de la demande de logement social.

L'année 2024 est également marquée par le passage à **la gestion en flux des logements locatifs sociaux**.

- **Aide à la production du logement social**

La Communauté de communes poursuit son accompagnement des bailleurs pour enrichir le parc social de nouveaux logements via une aide à la construction : en 2024, 24 logements ont bénéficié d'une subvention de la collectivité. Ce nombre est en nette diminution par rapport aux années précédentes, conséquence de la crise globale du logement.

05.DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- **LE FONCIER À VOCATION ÉCONOMIQUE**
- **TERRITOIRES D'INDUSTRIE RUMILLY - USSES & RHÔNE**
- **AGRICULTURE**

LE FONCIER À VOCATION ÉCONOMIQUE

■ Poursuite du travail sur l'optimisation foncière en ZAE

Réflexion pour la construction d'une stratégie de maîtrise foncière en ZAE

■ Signature du premier bail à construction (2024_DEL_152 01)

Site : terrain de 7 157 m² sur l'Ecoparc de Madrid

Bail de 50 ans pour l'installation, de la société SADEV GLOBAL, société d'ingénierie spécialisée dans le domaine de la fixation du verre agrafé et de l'enveloppe du bâtiment (architecture en verre) qui souhaite disposer d'un nouveau bâtiment, plus grand, plus adapté à ses activités et dont l'architecture témoignera de son savoir-faire.

Signature d'une promesse de bail

Le bail à construction définitif sera signé après obtention de permis de construire

■ Arrêt de l'inventaire des ZAE (2024_DEL_011)

L'article 220 de la loi climat et résilience précise que « L'autorité compétente en matière de création, d'aménagement et de gestion des zones d'activité économique définies à l'article L. 318-8-1 est chargée d'établir un inventaire des zones situées sur le territoire sur lequel elle exerce cette compétence. »

La Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie a prescrit la réalisation de cet inventaire par délibération n°2022_DEL_145 du 26/09/2022. L'inventaire des zones d'activités économiques a été réalisé par le service Développement économique de la Communauté de communes Rumilly Terre de Savoie.

Cette démarche a permis d'identifier **5 ZAE** de compétence intercommunale, représentant **107 ha** de ZAE, **203 établissements et 136 unités foncières**. Un tableau recensant l'ensemble des propriétaires et occupants des unités foncières a été annexé à chaque cartographie des ZAE. Pour chacune des 5 zones, la surface, le nombres de parcelles et unités foncières, les données de vacance, de densité d'occupation ainsi que le nombre d'unités foncières inoccupées ont été renseignés.

Conformément aux dispositions de l'article L318-8-2 du code de l'urbanisme, la Communauté de Communes a ensuite procédé à la consultation des propriétaires et occupants des zones d'activités de compétences intercommunales sur le site internet de la Communauté de communes, sur une période de 30 jours.

Le conseil communautaire a approuvé l'inventaire des ZAE le 29 janvier 2024

L'inventaire a ensuite été transmis au Syndicat mixte du SCoT du Bassin Annecien et à l'Autorité compétente en matière de PLUi-H.

■ Renouvellement de la convention entre la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie et le Comité d'Action Économique Rumilly – Alby développement (2024_DEL_166)

Convention 01/01/2025 au 31/12/2027

Sa rédaction a été l'occasion pour le CAE et la Communauté de communes de renouveler les discussions :

- sur le projet d'intérêt économique général mise en œuvre par l'association,
- sur la mise en œuvre opérationnelle de leur partenariat,
- sur les modalités financières du soutien de la Communauté de communes Rumilly Terre de Savoie.

Montant revalorisé : 210 000€ annuels pour prendre en compte notamment les frais liés à l'organisation des évènementiels.

05.DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

TERRITOIRES D'INDUSTRIE RUMILLY - USSES & RHÔNE



■ AVENANT AU CONTRAT TERRITOIRES D'INDUSTRIE RUMILLY USSES ET RHÔNE 2019-2022 POUR LA LABÉLISATION « TERRITOIRES D'INDUSTRIE » 2023-2027

Rappel : l'initiative « **Territoires d'Industrie** », lancée **fin 2018**, s'inscrit dans une stratégie de l'Etat de reconquête industrielle et de développement des territoires. Piloté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires et la Direction générale des Entreprises, **le programme Territoires d'Industrie revêt plusieurs dimensions** :

- Un label visant à reconnaître et à valoriser les territoires possédant une identité industrielle forte,
- Une gouvernance locale qui implique à la fois les élus locaux et les entreprises, qui s'accordent autour d'un plan d'action en faveur du développement de l'industrie,
- Un soutien en termes d'ingénierie et d'investissement aux Territoires d'Industrie.

La démarche de labélisation du Territoire d'Industrie Rumilly Usse et Rhône a été officialisée par la signature d'un contrat de 3 ans, le 16 décembre 2019.

Objectifs : la mise en œuvre de 14 fiches actions portant sur 4 axes (Attirer, Recruter, Innover, Simplifier) sur la période 2019-2022.

■ LABÉLISATION 2023-2027 :

Une nouvelle phase du programme national Territoires d'Industrie, couvrant la période 2023-2027, a été lancée officiellement le 9 novembre 2023 lors de l'Assemblée Générale Territoires d'Industrie. Le Territoire d'Industrie Rumilly Usse et Rhône est lauréat du label Territoires d'Industrie pour le temps 2 du dispositif (2023-2027).

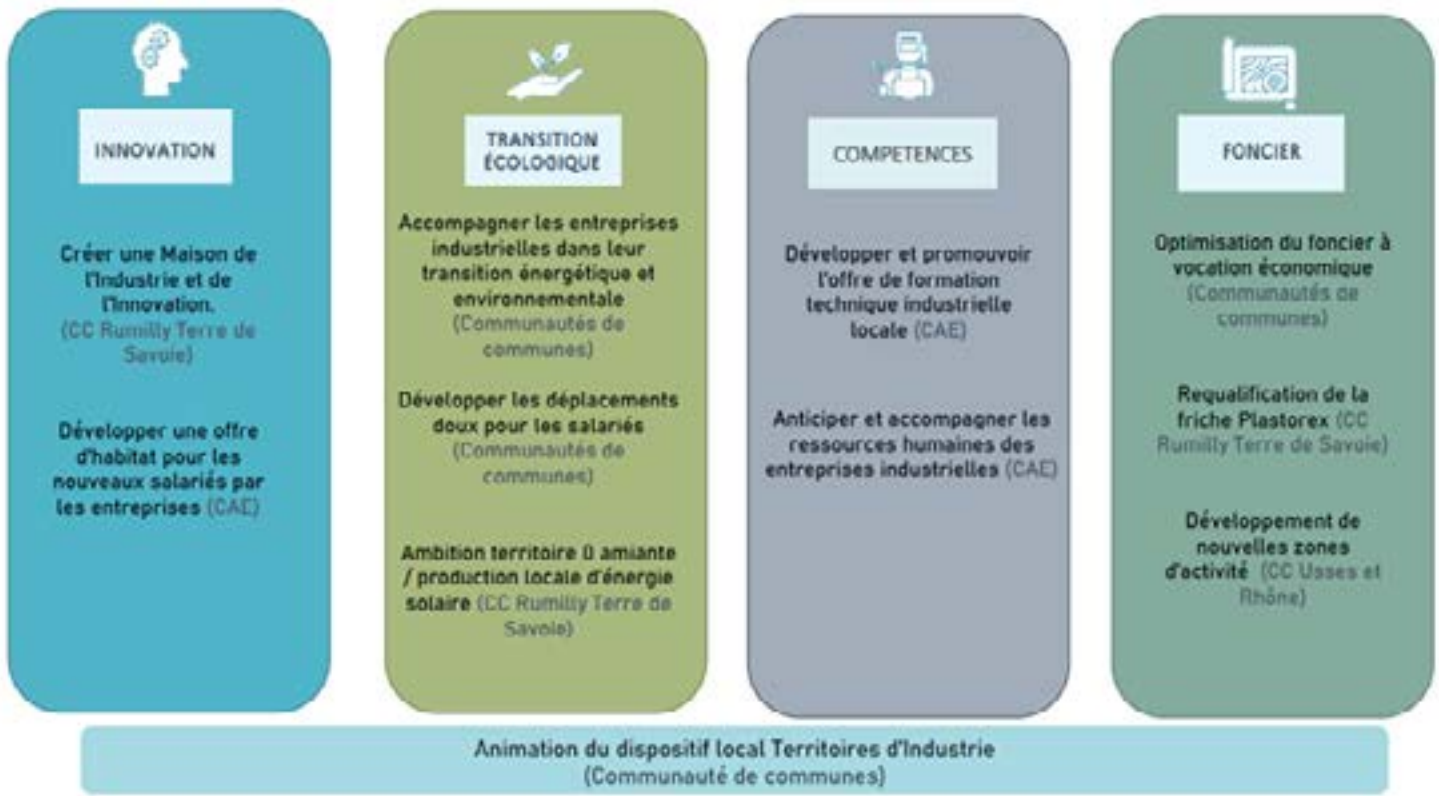


■ FEUILLE DE ROUTE DÉFINIE PAR L'AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES :

4 priorités pour le temps II



Feuille de route Territoires d'Industrie Rumilly Usse et Rhône 2023-2027



05.DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

AGRICULTURE

■ « LA CAMPAGNE ... RESPECT ! »

Campagne de sensibilisation à la cohabitation des usages en milieu rural

Objectifs :

- Sensibiliser sur les problématiques rencontrées par les agriculteurs en plaine
- Amélioration de la qualité de vie, du respect et du vivre ensemble

Cofinancement : EPCI du territoire du massif et PNR des Bauges, en partenariat avec la Chambre d’agriculture Savoie Mont-Blanc et les départements de la Savoie et de la Haute-Savoie.

Diffusion Eté 2024 :

- **Radio FMR** | Du 19/07 au 31/08 | 10 spots/jour | Budget: 2009€ TTC
- **J’y Bus** : Campagne d’affichage dans les 10 bus du réseau | Du 1er/08 au 15/09
- **Cinés d’été** : projection en début de séance sur 3 dates :
03/08 : Versonnex | 17/08 : Marigny Saint Marcel | 24/08 : Rumilly





SOUTENIR LE TOURISME ET LA PRATIQUE SPORTIVE

- SENTIERS DE RANDONNÉE
- MISE EN TOURISME



SENTIERS DE RANDONNÉE

SCHÉMA DIRECTEUR DE LA RANDONNÉE

Finalisés en 2023, les derniers panneaux d'accueil du schéma directeur ont été posé en lien avec le conseil départemental sur les sentiers suivants :

- **De villages en paysages** : au départ de Marcellaz-Albanais
- **Les Maisons fortes** : au départ de Boussy ou Marcellaz
- **Les Etangs de Crosagny** : au départ de Rumilly

La reprise du balisage et la gestion de l'entretien des sentiers ont pris cette année beaucoup plus de temps qu'à l'accoutumée : en effet, les périodes de sécheresse des dernières années suivies des grosses pluies de 2024 ont fait beaucoup de dégâts sur les chemins et fragilisés les arbres et forêts un peu partout sur le territoire. Des travaux ont notamment dû être entrepris sur la commune de Thusy pour remettre en état un chemin détruit par l'érosion.

La rénovation de la table d'orientation de Massingy sur le sentier de la Chapelle de Ligny a été validé, la conception et la pose seront effectuée en 2025.

La Communauté de Communes travaille avec les différents acteurs à la révision du schéma directeur de la randonnée ; il comprendra, **la création de nouveaux itinéraires pédestres et VTT**, la valorisation des sentiers existants et la connexion de ces derniers entre eux et avec les territoires voisins.

MISE EN TOURISME

TOPO-FICHES

En lien avec l'office de tourisme, la refonte des topo-fiches en vente à l'office de tourisme a été finalisée, au total, **8 nouvelles fiches sont désormais disponible**.

En complément, une réflexion plus globale est envisagée pour mieux valoriser nos sentiers de randonnées et les activités de nature en général avec l'application libre de droit « **Geotrek** »



07.SIG – SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

L'année a principalement été consacrée à un travail de fond et à la gestion des tâches courantes. Elle s'inscrit comme une période de transition, entre la finalisation des projets lancés en 2023 et **la préparation des chantiers prévus pour 2025**.

Parmi les axes de travail amorcés cette année :

- **Le recrutement**
- **La migration des serveurs et des applications**
- **La finalisation de la charte de numérisation.**





FAVORISER LA MOBILITÉ DURABLE

- MISE EN ŒUVRE DU **SCHÉMA DIRECTEUR DES DÉPLACEMENTS ET INFRASTRUCTURES** ET PARTICIPATION À L'ÉLABORATION DU **VOLET MOBILITÉ DU PLUi-HM**.
- ORGANISATION DU **RÉSEAU DE TRANSPORT COLLECTIF J'YBUS**.
- POLITIQUE CYCLABLE : **J'YVÉLO ET VÉLOROUTE DE L'ALBANAIS**.
- DÉVELOPPEMENT DES **MOBILITÉS ALTERNATIVES : AUTOPARTAGE, COVOITURAGE...**
- COLLABORATION AVEC LES AUTORITÉS ORGANISATRICES DE MOBILITÉS : **INTERMODALITÉ, CONNEXION DES SERVICES, PLANIFICATION DES MOBILITÉS...**

08.TRANSPORTS ET MOBILITÉS

TRANSPORTS COLLECTIFS

FRÉQUENTATION

307 852 voyages sur le réseau en 2024 (+7% par rapport à 2023)

Les résultats détaillés (en moyenne)

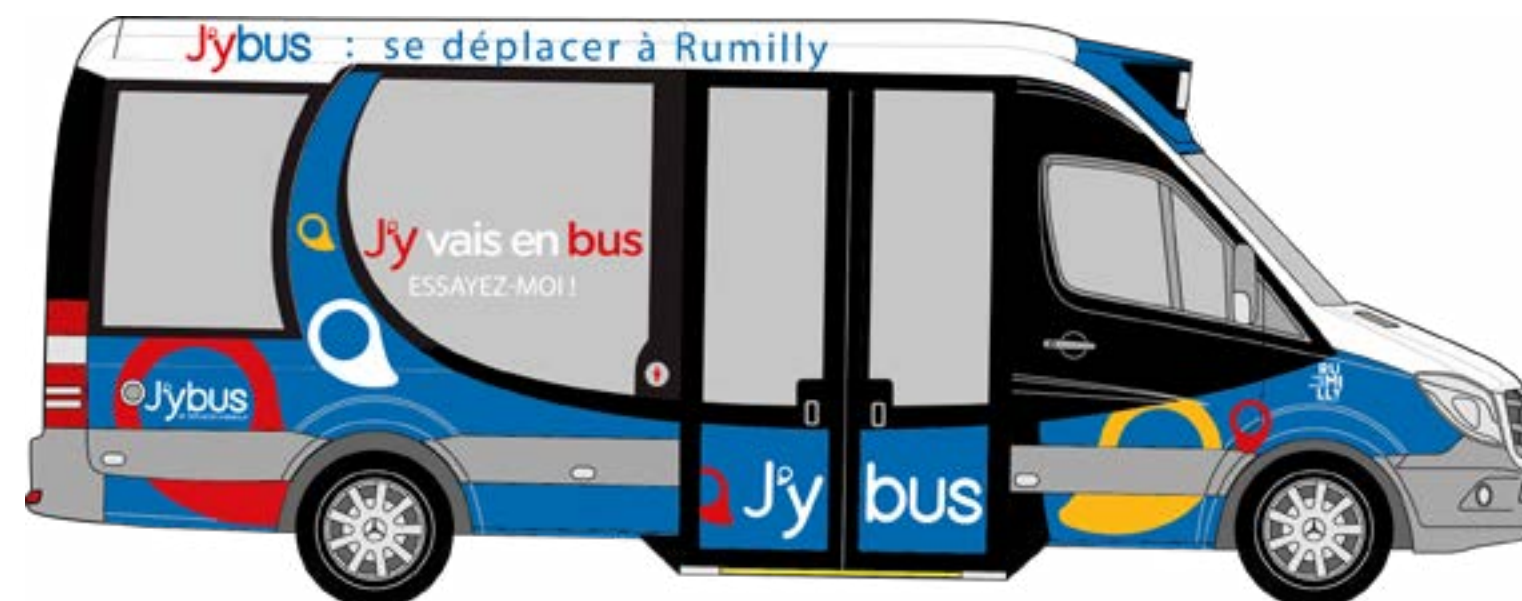
1 043 montées quotidiennes sur le réseau J'ybus dont :

- **683** montées par jour sur la **ligne 1** ;
- **125** montées par jour sur la **ligne 2** ;
- **7** voyages par jour sur la **ligne 3** à la demande ;
- **100** montées par jour sur la **ligne J4** ;
- **128** montées par jour sur la **ligne J5**.

Des clients toujours fidèles

2 655 abonnements mensuels ont été vendus en 2024 dont :

- **1 503** mensuels (-6%) ;
- **769** scolaires (+8%) ;
- **230** abonnements annuels (-11%) ;
- **154** annuels et combinés annuels J'ybus + Sibra (+25%) ;



J'YBUS SE MODERNISE :

■ LANCEMENT DE LA BILLETTIQUE

Suite à l'étude de dimensionnement menée en 2023, la Communauté de Communes a lancé en 2024 **la commande de son futur système billettique pour le réseau J'ybus**. Interopérable et intermodal, ce système billettique mutualisé issu de l'environnement Oûra porté par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, permettra, **dès son déploiement en 2025**, de développer l'usage des transports collectifs via des **supports et/ou titres uniques** (carte Oûra, billet sans contact), mais également de disposer de données précises de fréquentation et d'usages des lignes et services J'ybus.

Le + : l'investissement dans un système billettique est cofinancé par le Fond Vert 2024

J'YBUS ARRIVE A VAULX !

Depuis septembre 2024, la ligne J5 dessert le chef-lieu de Vaulx.

LA LIGNE 3 : LE TRANSPORT A LA DEMANDE PLUS FACILE, PLUS AGILE

Depuis fin 2024, les réservations peuvent désormais s'effectuer **jusqu'à 2 heures avant le déplacement**, du lundi au samedi, entre 7h45 et 17h45. Un seul et unique numéro : **04 50 64 53 54**

08. TRANSPORTS ET MOBILITÉS

MODES ACTIFS ET ALTERNATIFS

La Communauté de Communes poursuit ses engagements en faveur du vélo et étudie le développement de services adaptés aux zones peu denses.

J'YVÉLO, UN BILAN 2024 EN CROISSANCE

Au cours de l'année 2024, le service J'yvélo a poursuivi son développement avec **391 actes de locations (+12%)** dont :

- **359** locations de **vélo à assistance électrique (VAE)**;
 - **32** locations de **vélo classique**.
- Pour un total de 12 951 journées de location (+11%).**
-
- **Saison haute** (avril-octobre)- **taux d'occupation du parc de VAE 72 %** (avec des pics à 90%)
 - **Saison basse** (novembre-mars)- **taux d'occupation du parc de VAE 35 %**.
-
- **412 réparations** en atelier (+27%).
-
- **21 animations** délocalisées dans les communes
 - **5 locations de consigne**.
-
- Une clientèle provenant de **16 communes du territoire**.
-
- Chiffre d'affaire : **28 000 €** dont **18 000 € locations** + **10 000 € atelier**.

VÉLOROUTE DE L'ALBANAIS

Suite à la **réalisation de l'étude de définition et d'aménagement d'une véloroute de l'Albanais**, en 2022 la Communauté de Communes a délibéré en faveur du **transfert de la maîtrise d'ouvrage de ce projet** majeur à la **Région Auvergne-Rhône-Alpes**, au titre du projet de Véloroute des 5 lacs.

Les études d'avant-projet des sections de l'Albanais, désormais portées par la Région, se sont poursuivies en 2024.

COVOITURAGE

La Communauté de Communes a lancé en 2024 l'élaboration de son **schéma directeur de covoiturage**. Sur la base des résultats d'une enquête auprès des habitants et usagers, les membres du comité de pilotage ont défini les contours d'une expérimentation d'un **service de covoiturage organisé, avec gratification financière des covoitureurs**. L'expérimentation sera lancée en 2025 pour 2 ans.

Le + : l'étude covoiturage cofinancée par le Fond Vert 2024.

ALCOTRA SMART

Dans le cadre du **programme européen Interreg ALCOTRA**, le pôle transports mobilité de la Communauté de Communes a été approché par **3 partenaires de la région italienne d'Alba** (Piémont). Le projet SMART Solutions de Mobilités Alternatives Rurales Transfrontalières a été élaboré conjointement et constitue un **programme transfrontalier d'actions innovantes de mobilité**. Si ce projet est retenu, son programme de 3 ans cofinancé par le FEDER permettrait de développer des actions innovantes telles que le covoiturage organisé, les Plans de Déplacements Entreprise ou les stations de mobilité/services en zone peu dense. Pour élaborer le dossier de candidature et le projet commun d'actions, deux séminaires de travail se sont tenus, à Alba en octobre puis à Rumilly en novembre. Les lauréats de cet appel à projets seront désignés par l'Europe en juin 2025...

08.TRANSPORTS ET MOBILITÉS

TRANSPORTS SCOLAIRES

UN SERVICE QUOTIDIEN DE PROXIMITÉ

La Communauté de Communes organise le **transport scolaire quotidien de 1 800 élèves**, de la maternelle à la terminale.

CHIFFRES CLÉS

- **6 sociétés de transport** de voyageurs ;
 - **38 circuits "aller-retour" quotidiens** ;
 - **10 navettes quotidiennes entre les parkings de rabattement et les établissements scolaires** (Démotz de la Salle, Collège du Chéran, Lycée Porte des Alpes) ;
 - **50 contrôles** réalisés par un mandataire et les agents du service.
-
- **Coût de fonctionnement des circuits : 2 200 000 € TTC en 2024**



UNE TARIFICATION SOLIDAIRE

En 2024, la Communauté de Communes a **confirmé sa tarification solidaire** expérimentée en 2023, plus équitable car privilégiant **une tarification « sociale » liée aux revenus du foyer**, plutôt qu'une tarification « familiale » liée au nombre d'enfant par foyer.

La participation des familles à travers cette tarification **ne représente toutefois qu'environ 10% du coût réel d'exploitation des transports scolaires.**





SOLIDARITÉ ET COHÉSION SOCIALE

3 AXES STRATÉGIQUES :

- **AXE 1** : CRÉER UN OBSERVATOIRE DES DONNÉES SOCIALES À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE.
- **AXE 2** : STRUCTURER UN RELAIS SÉNIOR POUR CONTRIBUER AU MAINTIEN À DOMICILE
- **AXE 3** : DÉVELOPPER UNE POLITIQUE FAMILLE À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE

09. DÉVELOPPEMENT SOCIAL

PETITE ENFANCE

QUELQUES CHIFFRES

180 assistantes maternelles"(AM)" dont 29 en cessation temporaire d'activité
Capacité d'accueil **547 places**

NOS ACTIVITÉS

Le pôle social a organisé plusieurs événements tout **au long de l'année 2024.**

- **Ateliers jeux libres** à Vallières : 61
- **Séance de motricité** à Rumilly : 32
- **Réunions à thème** : 4
- **Rencontre intergénérationnelles** : 8
- **Spectacles** : 1
- **Séances de lecture** : 15
- **Séances méditation animale** : 8
- **Pique-nique** : 1

ANALYSE DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

- **2 séances** d'1h30

Conduites par une psychothérapeute (Denise DULLIAND) dans les locaux du Relais à Vallières afin d'être en proximité pour les professionnel(le)s.

RANDO-POUSSETTE : 4

ATELIER PARENTS/ENFANTS : 26



PROJETS 2025

- Développer les projets intergénérationnels avec les structures et partenaires du territoire.
- Renforcer l'accompagnement des assistantes maternelles pour le départ en formation.

BUDGET

Soutien de la CAF à hauteur de 1.7 Etp via la subvention PS-CEJ et la PS-RAM et Bonus " territoire Ctg" ainsi que la PS-Rpe.



LE RELAIS SENIORS : DES SERVICES FAVORISANT LE MAINTIEN À DOMICILE

1-LE SERVICE DE PORTAGE REPAS

- Un service qui est impacté par des tensions au niveau des appels d’offres pour le recrutement d’un prestataire de la restauration collective.
- Malgré l'augmentation des coûts de production et de fabrication des repas liée au contexte inflationniste et suite au changement de prestataire en 2023, dénommé SHCB, la Communauté de Communes n’a pas répercuté sur la tarification des bénéficiaires de hausse du prix unitaire de facturation.

Portage des repas à domicile:

- 35043 plateaux-repas
 - 146,7 bénéficiaires
 - 139 repas par jour en moyenne
 - 1 menu par jour
 - 3 régimes alimentaires
- 4 livraisons / jour
 - 2 tournées à Rumilly, 2 “tournées de campagne”
 - 5 tranches tarifaires allant de 6.23 € à 10.08 € par repas.
 - 5 agents de portage de repas

LES TARIFS RESTENT INCHANGÉS

Tarif 1 Quotient familial 0 à 580	Tarif 2 Quotient familial 581 à 1 010	Tarif 2 Quotient familial 581 à 1 010	Tarif 4 Quotient familial 1 501 à 2 000	Tarif 5 Quotient familial et accompagnants + 2 000
6.23 €	7.24 €	8.57 €	9.40 €	10.08 €

Nouvelles actions pour 2024

Mise en place d’actions à destination des **Aidants**

Recrutement de bénévoles



Le département de Haute-Savoie octroie chaque année une subvention au pôle social de la Communauté de Communes pour mener à bien les actions seniors. **Pour l’année 2024 le montant s’élève à 11 700 €.**

- **Découverte de la Sophrologie** * 18 séances * 270 participants
- **Ateliers du numérique** * 8 ateliers * 40 participants
- **Atelier mobilité et sécurité des conducteurs seniors** * 1 ateliers * 12 participants
- **Atelier Cap bien-être** * 1 atelier de 4 séances + 1 bilan * 12 participants
- **Ateliers culinaires de Philomène** * 6 ateliers * 30 participants
- **Semaine bleue intercommunale animée par France Alzheimer** * projection du film « The Father » avec Anthony Hopkins * 1 date * 91 participants
- **Arnaques et fraudes à internet + Préparer un changement de lieu de vie animés par Sérénimouve** * 2 dates * 27 participants
- **Atelier Mémoire « Je chouchoute mon cerveau »** *1 atelier de 5 séances + bilan * 15 participants
- **Journal le « LE P’TIT BARJAQUEUR »** *1 parution *800 exemplaires distribués
- **Premières actions « d’Aide aux aidants » avec la CARSAT** *2 dates *2 participants

3- SOUTIEN FINANCIER D'UN SERVICE D'AIDE ET DE SOINS À DOMICILE

Afin de contribuer à des solutions d’offres d’aides et de soins à domicile pour nos seniors, la communauté de commune apporte un soutien à l’association historique de notre territoire **Sérénity.dom**.

PLUSIEURS TEMPS FORTS TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

- **Prévenir et sensibiliser** sur des sujets concernant les seniors,
- **Échanger et partager** lors de moments conviviaux,
- **Créer et entretenir** des liens intergénérationnels avec les familles du territoire.

10. ENVIRONNEMENT



AGIR POUR L'ENVIRONNEMENT

Rumilly Terre de Savoie assure la production et l'alimentation en eau potable, la collecte et le traitement des eaux usées, la collecte des déchets ménagers et assimilés, et les actions en lien avec le climat, l'air et l'énergie, et le grand cycle de l'eau

■ PETIT CYCLE DE L'EAU

- Assurer l'accès des usagers à des **SERVICES ESSENTIELS**.
- **PRÉSERVER** la ressource en eau.
- **PRÉLEVER, TRAITER** l'eau brute, et **DISTRIBUER** l'eau potable.
- **AGIR POUR LA SOBRIÉTÉ** des consommations.
- **COLLECTER ET TRAITER LES EAUX USÉES** (assainissement collectif et non collectif)
- **TRANSFORMER LES EAUX USÉES** en nouvelles ressources
- **ACCOMPAGNER** le développement du territoire

■ GRAND CYCLE DE L'EAU

- **PRÉSERVER** les ressources en eau
- **GÉRER LES MILIEUX AQUATIQUES**, rivières, zones humides
- **PRÉVENIR** les inondations

■ DÉCHETS

- **PRÉVENIR ET SENSIBILISER** pour la réduction des déchets à la source.
- **GÉRER LA DÉCHÈTERIE** intercommunale.
- **COLLECTER ET TRAITER** les déchets des ménages et déchets assimilés.
- **AMÉLIORER** le geste de tri.

■ TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE

- **MAITRISER** la demande en énergie et réduire les consommations
- **ÉLABORER** et mettre en oeuvre un Plan Climat Air énergie Territorial
- **COORDONNER** la planification énergétique et le développement des énergies renouvelables
- **DÉVELOPPER** l'exemplarité de la collectivité
- **ACCOMPAGNER LES HABITANTS**, les porteurs de projets et les collectivités

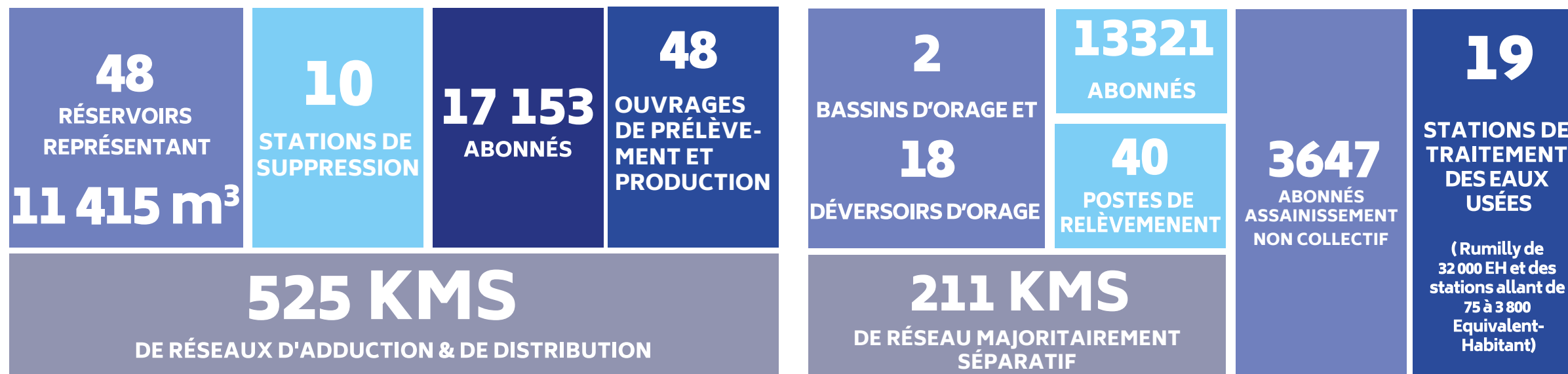
10. ENVIRONNEMENT

SERVICE DES EAUX

CHIFFRES CLÉS

EAU POTABLE

ASSAINISSEMENT



■ **L'eau potable et l'assainissement** sont une compétence intercommunale depuis 2011. La mission principale du service des eaux consiste à **produire et distribuer** au quotidien **une eau potable de qualité aux 17 153 abonnés**, collecter et traiter les eaux usées, tout en veillant à la **préservation de l'environnement** d'une manière générale et de la ressource en eau en particulier.

La communauté de communes planifie et réalise les investissements sur les ouvrages : Travaux d'extension et renouvellement de réseaux, travaux de rénovation ou création de stations de traitement des eaux usées, travaux sur les équipements et traitement d'eau potable.

Elle assure également, avec son exploitant (SAUR), le suivi, l'entretien des réseaux d'eau potable et d'assainissement.

Enfin, elle assure la facturation des consommations et la gestion de la relation usagers.



RÉALISATION 2024

L'année 2024 a été marquée par :

- **Une mise à jour** de la prospective financière et tarifaire du service
- **La finalisation d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable**, qui pose une stratégie d'action sur la préservation et la protection des ressources, le développement des réseaux compatible avec la capacité des ressources, l'amélioration des rendements, etc.
- **Un travail d'articulation avec l'élaboration en cours du PLUi HM** pour une prise en compte des enjeux ressource et milieux dans les documents de planification
- **Le suivi de l'efficacité du traitement PFAS** au niveau de l'unité de potabilisation des captages de Madrid, concernés par une pollution détectée en 2022.
- **Des études et un programme de recherche** pour mieux comprendre et caractériser la pollution PFAS.
- **La poursuite d'études et de projets structurants**, et notamment : concrétisation du projet de station de traitement des eaux usées à Rumilly, études pour le transfert des effluents de Vaulx, engagements de travaux sur l'axe Moye/Rumilly, etc
- **Le confortement de services pour les usagers** : mensualisation, agence en ligne, expérimentation d'un service de télérelève
- **Un bilan et une revue du contrat de régie intéressée**, après 3 ans de mise en place du nouveau mode de gestion, pour partager avec l'exploitant des pistes d'amélioration du service et conforter les équilibres financiers.
- **L'engagement du service dans un plan de sobriété** (exemplarité des utilisateurs, réduction des pertes sur les réseaux, sensibilisation à l'enjeu sobriété, etc).

10. ENVIRONNEMENT

SERVICE DES EAUX

LE SERVICE RELATIONS USAGERS

- **Le service relation usagers est chargé** de l'accueil, du conseil des usagers concernant les conditions d'accès l'eau potable, à l'assainissement ainsi que l'accompagnement de ces derniers dans leurs démarches (contrat, modalités de paiement, contrôle des installations ...). Il est en charge de la facturation eau et assainissement.
- **La mobilité des abonnés sur le territoire** est importante, avec un nombre significatif de souscriptions, mutations et résiliations de contrats.
- En 2024, la **poursuite** du déploiement de la mensualisation a permis à **18% des abonnés** de bénéficier de ce service.

Les équipes continuent de communiquer afin de promouvoir les nouveaux outils développés au service des abonnés via l'agence en ligne : **Auto-relève, suivi de consommation, paiement des factures en ligne, changement de mode de paiement, ajustement de l'échéancier de prélèvement (mensualisation).**



10. ENVIRONNEMENT

SERVICE DES EAUX

PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS 2024

ÉTUDES

- **Finalisation et approbation** du schéma directeur d'alimentation en eau potable
- **Lancement de la procédure de révision de la DUP** instaurant les périmètres de protection de captage des Puits de Madrid
- **Étude de restructuration** des réseaux « Veïse »
- **Relance des démarches** en vue de l'amélioration de la qualité de l'eau des captages prioritaires de Palaisu et Sous Chemiguet, captages prioritaires au titre du SDAGE (action du contrat de bassin Fier et Lac)
- **Études initiées avec les collectivités voisine** en vue d'interconnexions des réseaux d'eau potable et préparation d'un schéma directeur d'approvisionnement inter EPCI en groupement de commandes avec Grand Lac, Grand Annecy, Grand Chambéry
- **Expérimentation de la télé-relève** des compteurs abonnés
- **Vallièrre sur Fier** : Etude du remplacement des réseaux dans le cadre requalification du centre Bourg
- **Marcellaz-Albanais** : Projet de restauration du marais des Vorges en lien avec la protection du captage de la Rue
- **Thusy** : Étude de sécurisation de l'Unité de Distribution de Thusy-Bornachon
- **Moye** : Étude suite validation du scénario de raccordement de l'assainissement à Rumilly
- **Étude de traitement et remise en service** de la source de la Diau-Moye

TRAVAUX

- **Thusy** : Extension du réseau d'eaux usées avec création d'un refoulement et mise en place de compteur d'eau en limite de propriété La Combe
- **Rumilly** : Extension des réseaux d'eau potable et eaux usées les Berges
- **Rumilly** : Renouvellement et extension du réseau d'eau potable RD 910
- **Hauteville-sur-Fier** : Extension du réseau d'eaux usées Glandon
- **Saint-Eusèbe** : Extension du réseau d'eaux usées Chemin du Château

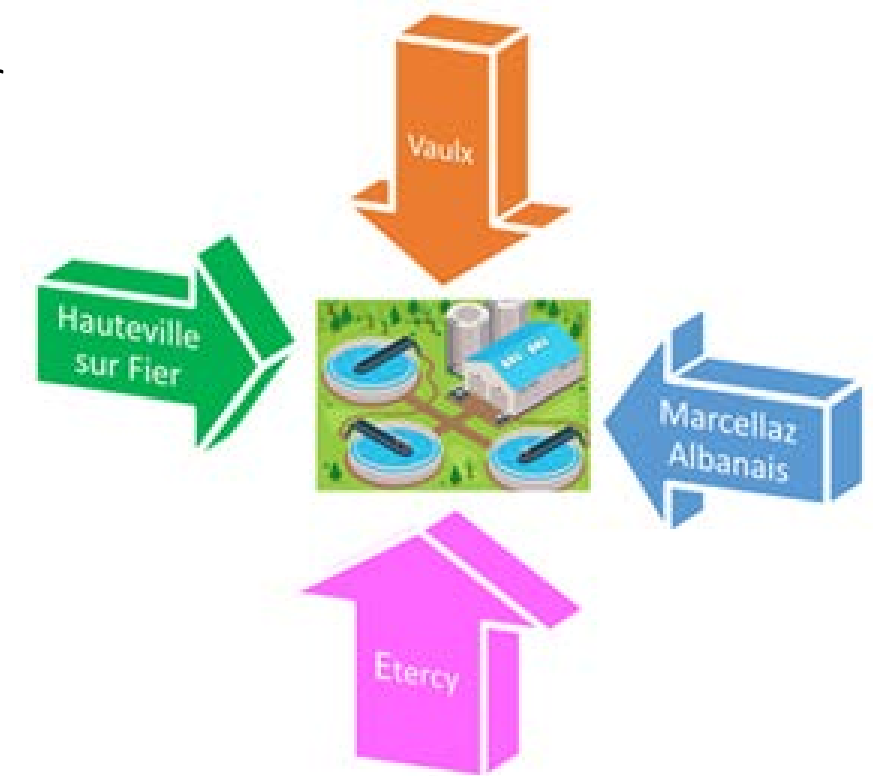


GRANDS PROJETS

Études de préfiguration et aide à la décision pour une nouvelle station de traitement des eaux usées à l'est du territoire

Face aux problématiques rencontrées pour les **prises aux normes ou extensions des Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU)** d'Etercy et de Vaulx un schéma de traitement a été proposé visant à :

- rationaliser le nombre d'installations de traitement et leur coût d'exploitation,
- centraliser les rejets dans un milieu récepteur adapté (le Fier), afin de protéger les ruisseaux et milieux sensibles recevant les eaux traitées d'Etercy, Marcellaz-Albanais et Vaulx.



Des études de préfiguration d'un projet et d'aide à la décision ont été engagées en 2024 (étude de faisabilité

pour la pose de réseaux de raccordement à Hauteville-sur-Fier depuis Etercy et Marcellaz-Albanais, poursuivi l'étude de la liaison depuis Vaulx, déjà initiée dans le cadre de l'étude visant à répondre à la mise en demeure des services de l'Etat concernant la STEU de Vaulx, étude Faune-Flore-Pédologie 4 saisons sur le site de la STEU d'Hauteville-sur-Fier, campagnes de mesure hydraulique sur les différents réseaux, etc.).

Ce projet de dimension intercommunale permettrait de concilier les enjeux de préservation des milieux, et de développement du territoire sur la partie Est du territoire, dans une optique de rationalisation des moyens.

10. ENVIRONNEMENT

SERVICE DES EAUX

Suivi de la première année de fonctionnement de l'Unité Mobile de Traitement des PFAS des Puits de Madrid

La mise en service de l'UMT en décembre 2023 a permis de distribuer à nouveau l'eau en provenance des Puits de Madrid pour l'alimentation en eau potable de Rumilly. Le traitement est effectué au moyen de filtre à charbons actifs en grains. Cette ressource d'importance majeure pour le territoire, est utilisée pour l'alimentation de Rumilly en complément des ressources gravitaires de Veïse. Le secours depuis le Grand Annecy demeure possible.



Quelques éléments sur le suivi du fonctionnement sur l'année 2024 :

- Un autocontrôle hebdomadaire réalisé en entrée et en sortie de chaque filtre en plus du contrôle sanitaire réglementaire de l'Agence Régionale de Santé
- Un fonctionnement très satisfaisant puisque l'eau distribuée a été très en deçà des valeurs réglementaires qui vont entrer en vigueur au 1er janvier 2026
- Un renouvellement préventif de l'un des filtres effectué en octobre 2024
- Un volume annuel produit par l'UMT de 340 000 m³ sur l'année 2024

La collectivité réfléchit dès à présent à la pérennisation du traitement des PFAS sur le long terme. Une étude de faisabilité a été lancée fin 2024 en vue de la réalisation d'une usine de potabilisation pérenne sur la ressource de Madrid.

Equipement financé avec le concours de l'Etat (Fonds DETR),
l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et le Conseil
Départemental de la Haute -Savoie



Inauguration de l'unité de potabilisation
par Martial SADDIER, Président du Conseil
Départemental de la Haute-Savoie
05 juillet 2024



Visite de l'unité de potabilisation de Madrid par
le Ministre de la Transition écologique,
M. Christophe Bèchu
18 juin 2024

10. ENVIRONNEMENT

SERVICE DES EAUX

NOUVELLE STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE RUMILLY

Le projet de construction d'une **nouvelle station intercommunale à Rumilly**, initié en 2022, a été poursuivi, selon les étapes principales ci-dessous :

- **Validation du programme technique définitif et élaboration du PROJET**, (abandon du traitement complémentaire des boues par compostage, non pertinent économiquement pour le territoire, maintien d'une méthanisation des boues)
- **Élaboration, dépôt et obtention du PERMIS DE CONSTRUIRE**
- **Élaboration, dépôt et démarrage de l'instruction du DOSSIER D'AUTORISATION**
- **Programmation de crédits**, finalisation du plan de financement
- **Lancement de l'appel d'offres travaux lancé**, avec réception des offres en octobre 2024, en vue d'une désignation des entreprises début 2025
- **Coordination avec les travaux de la Ville** et autres projets
- **Définition des besoins et moyens** en communication



La future station, d'une capacité de **54 000 EH**, contre 32 000EH pour la station actuelle, en fonctionnement depuis 1978. Elle sera construite sur site à la confluence **Fier et Chéran**, et l'actuelle station sera déconstruite. La nouvelle station traitera les eaux usées de **BLOYE, MARIGNY SAINT MARCEL, RUMILLY**, mais aussi **BOUSSY, MOYE, SALES, MASSINGY** et à terme **CREMPIGNY, LORNAY, SAINT EUSÈBE et VALLIERES SUR FIER**, ce qui renforcera encore sa dimension intercommunale. L'équipement est conçu pour une **performance de traitements élevées** et une prise en compte ambitieuse de la dimension **environnementale et énergétique**.

10. ENVIRONNEMENT

SERVICE DES EAUX

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le **Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC)** accompagne les usagers en réalisant les contrôles de conformité des installations individuelles. Plusieurs types de contrôle sont réalisés :

- **périodiques** (toute installation doit être contrôlée à minima une fois tous les dix ans)
- **lors des ventes** (obligation d'avoir un contrôle de moins de 3 ans)
- **dans le cadre de nouvelles installations neuves ou réhabilitées.**

Les missions sont opérées par le service en régie directe avec l'accompagnement d'un prestataire.

Le suivi des installations d'assainissement non collectif répond à un véritable enjeu de **salubrité publique et de préservation de l'environnement.**

21 % des usagers du territoire sont concernés par l'assainissement non collectif sur le territoire (3 500 installations au total).

AVIS TECHNIQUES URBANISME

Le service des eaux est **consulté par les services instructeurs** et émet un avis sur tout projet impactant la gestion de l'eau et de l'assainissement sur le territoire. Il **vérifie le respect des règles** en vigueur et si le projet ne porte pas atteinte, de par sa nature et sa localisation, à l'environnement au sens large. Il donne à l'autorité administrative compétente, **les outils administratifs et législatifs nécessaires**, permettant de justifier les décisions rendues sur les demandes d'urbanisme.

622 demandes d'urbanisme ont été instruites en 2024 (soit + 11% par rapport à 2023). 55 % sont des déclarations préalables, 35 % sont des permis de construire, 6 % des certificats d'urbanisme et 4 % des permis d'aménager.



LA STRATEGIE D' ACTIONS CONTRE LES PFAS

En 2022, des analyses dans deux captages destinés à l'alimentation en eau potable à Rumilly témoignent de la présence de substances **perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées (communément appelées PFAS)**. Les élus, en lien avec l'autorité préfectorale et les services de l'Etat, prennent la décision de **déconnecter les deux captages du réseau d'eau potable**. Dès lors, les élus, l'exploitant, les services et les partenaires travaillent conjointement pour distribuer aux usagers une eau potable répondant aux exigences sanitaires actuelles et agir, plus globalement, pour **appréhender la pollution PFAS et ses conséquences dans l'environnement**.



En 2024, la collectivité a poursuivi sa stratégie d'actions contre les PFAS :

- **Distribuer une eau potable conforme**, sur les paramètres PFAS en avance par rapport aux exigences réglementaires sur ce paramètre : déconnection des captages substitution par une ressource extérieure, puis mise en service d'une nouvelle unité de potabilisation sur Madrid fin 2023 (contrôles continus de l'efficacité du traitement sur l'année 2024), et démarrage d'études en vue d'une unité pérenne et d'interconnexions avec d'autres réseaux et d'autres ressources
- **Surveillance accrue de l'ensemble des ressources**, par des analyses dans le temps sur les paramètres PFAS sur des ressources exploitées pour l'eau potable
- **Acquisition de connaissances sur des sites et sols potentiellement pollués** :
 - Anciennes ICPE de Broise et de Granges/Riziere exploitées historiquement par la Communauté de Communes et la Ville de Rumilly : études sites et sols pollués poursuivies
 - Un programme de recherche et développement sur un large périmètre autour de Rumilly, confié au BRGM, en partenariat entre le Communauté de Communes, la Ville de Rumilly, le Smiac et l'Etat. Ce programme intègre des campagnes de mesure dans différents compartiments de l'environnement (eaux souterraines, superficielles, sols). Il est évolutif en fonction des résultats obtenus et permettra d'identifier des mesures de gestion
- **Participation aux comités des élus organisés par la Préfecture**, pour un partage d'informations sur la pollution et les actions en cours
- **Information de la population et transparence sur les mesures de gestion** : publication de plusieurs communiqués de presse, formulation de recommandations sur l'usage de l'eau des puits et forages privés

10. ENVIRONNEMENT

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

La **Communauté de communes** est engagée dans une démarche de transition écologique et énergétique. Coordinatrice de la planification énergétique sur le territoire de part la loi, elle élabore un Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET).

Elle témoigne de son engagement en faveur de la transition écologique au travers plusieurs autres démarches complémentaires :

- **de planification** : un contrat d'objectif territorial,
- **d'accompagnement** : accompagnement des communes au développement des énergies renouvelables, des porteurs de projets locaux de transition écologique via les aides du programme LEADER Entre Lacs et Montagne,
- **en interne et sur le patrimoine et les équipements publics** : plan d'eco-exemplarité, sensibilisation aux enjeux climat et ressources, actions et partenariat opérationnel avec le Syane, etc.



Le Plan Climat

Qu'est-ce qu'un PCAET ?

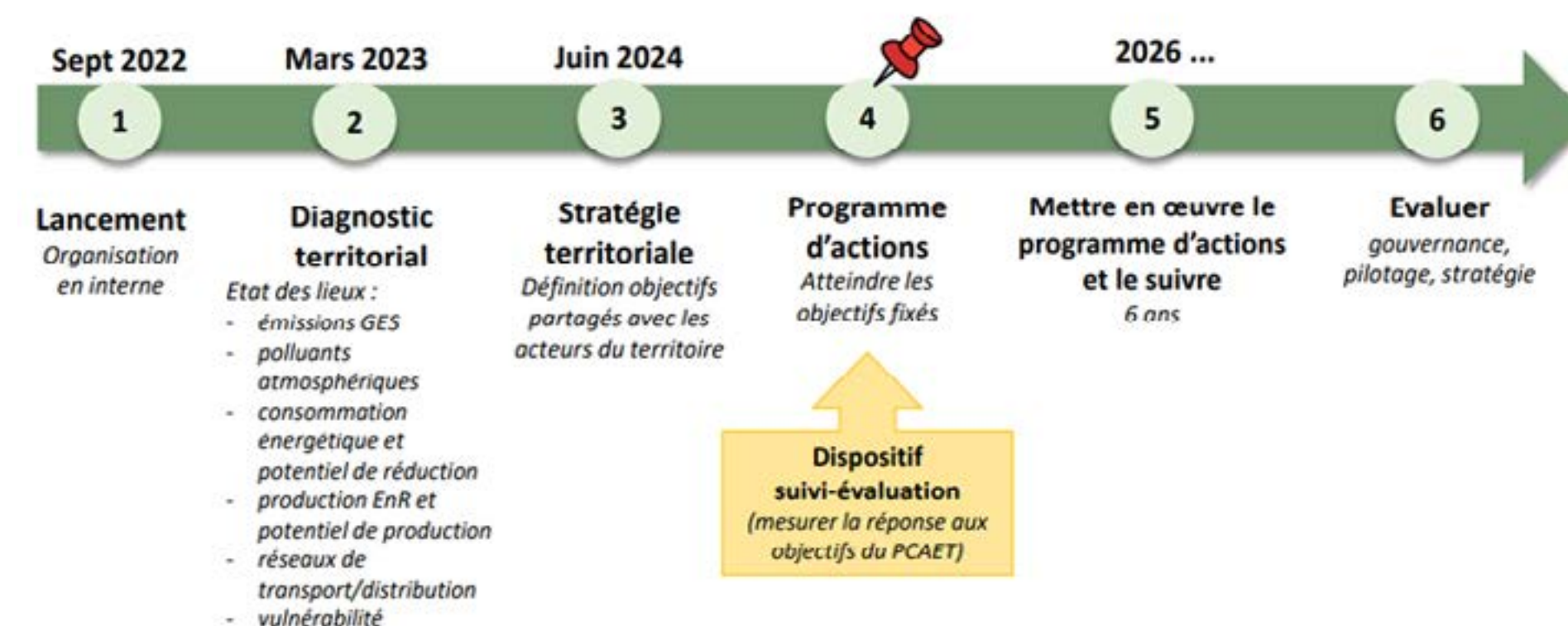
Le PCAET est un outil de planification territoriale. Il vise à définir et coordonner des actions au niveau local pour lutter contre le changement climatique et adapter le territoire à ses effets.

Il fixe des objectifs de :

- Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Amélioration de la qualité de l'air
- Réduction des consommations énergétiques
- Développement des énergies renouvelables
- Atténuation et adaptation au changement climatique



LE CALENDRIER D'ÉLABORATION



L'année **2024** a été marquée par **l'élaboration de la stratégie territoriale du Plan Climat**, avec l'organisation de 2 ateliers en mars 2024 entre élus, partenaires et services de la collectivité. Cette phase a permis de définir des objectifs permettant de répondre aux enjeux du territoire.

La stratégie du Plan Climat : **3 axes stratégiques, déclinés en 19 objectifs** pour le territoire.

Volet Atténuation

Axe 1 : Un territoire sobre en énergie

Axe 2 : Un territoire valorisant les ressources énergétiques locales

Volet Adaptation

Axe 3 : Un territoire qui s'adapte au changement climatique

Cette année a également été marquée par le **lancement de la phase d'écriture du programme d'actions** au travers notamment d'ateliers organisés en septembre mobilisant des acteurs de la collectivité et partenaires.

Les prochaines étapes

La finalisation du plan climat est programmée pour 2025.

10. ENVIRONNEMENT

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Un contrat d'objectif territorial pour le Climat, l'air, l'énergie et l'économie circulaire

La Communauté de Communes s'engage dans un **Contrat d'objectif territorial (COT)**, dispositif proposé par l'agence de la transition écologique (l'ADEME) afin d'accélérer les changements de pratiques internes dans le but de **réduire l'impact environnemental de la collectivité**. C'est un appui pour initier ou renforcer le projet territorial de transition écologique de la collectivité.

Le contrat a été signé fin 2024 pour une mise en œuvre sur 3 ans, à partir de 2025.

Avec ce contrat, Rumilly Terre de Savoie s'engage sur l'évaluation et l'amélioration de ses performances dans deux domaines phares : le référentiel « Climat, air, énergie » et le référentiel « Économie Circulaire ».



Accompagner les communes pour le développement de la production d'énergies renouvelables

La loi APER, relative à l'accélération et aux déploiements des énergies renouvelables, attribue un rôle majeur aux collectivités dans le développement de la production d'énergies renouvelables. En 2024, Rumilly Terre de Savoie a accompagné les communes dans la compréhension du dispositif réglementaire, la définition des zones sur la base d'un outil cartographique mis à disposition par le SYANE. Un débat sur la cohérence des zones avec le projet de territoire a été organisé. Les zones seront intégrées au futur Plan local d'urbanisme intercommunal.



Accompagner les porteurs de projets avec le Programme LEADER Entre Lacs et Montagne



La Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie est **engagée dans le programme européen LEADER 2023-2027**. Ce programme vise à promouvoir le développement rural à travers une stratégie locale qui intègre la qualité de vie, la résilience et la transition des territoires.

Notre territoire fait partie du Groupe d'Action Locale (GAL) intitulé «**Entre Lacs et Montagnes**» et composé de plusieurs autres collectivités. Le Parc Naturel Régional (PNR) de Chartreuse (porteur du programme LEADER) et le PNR du massif des Bauges (animateur) accompagnent les porteurs de projets publics et privés pour la mobilisation des fonds.

Rumilly Terre de Savoie intervient en relais d'information et en co-financement des projets éligibles au programme LEADER.

2024, est marqué par l'ouverture des premiers appels à projet. Un projet public sur le territoire Rumilly Terre de Savoie a été accompagné à hauteur de 29578€ et au titre de l'appel à projet « Améliorer la qualité de vie et d'accueil des cœurs de bourgs et de village ».

Plan pour l'éco-exemplarité

La Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie a initié et souhaite développer **l'éco-exemplarité dans l'environnement de travail**, par des premiers ateliers inter-services réalisés en 2024 avec des propositions d'actions sur les thèmes :

- La **réduction et le tri des déchets**
- La **réduction des consommations énergétiques**
- La **réduction des consommations en eau**



Objectifs :

Il s'agit de partager les pratiques internes, idées et solutions pour améliorer l'environnement de travail au quotidien et préserver l'environnement : sensibilisation des utilisateurs de locaux, mise en place d'équipements favorisant la sobriété, changements de pratiques, etc.

10. ENVIRONNEMENT

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Sensibiliser et former les élus et agents aux enjeux Climat et ressources

Des actions de sensibilisation aux enjeux du climat et de préservation des ressources ont été organisées en 2024 :

- **Ateliers Fresque de l'eau**
- **Ateliers mobilité** pour former les agents sur l'utilisation de l'autopartage Citiz et de J'y vélo dans le cadre de déplacements professionnels
- **Rencontre avec l'ADEME et conférence sur les scénarios de transition écologique** à horizon 2050
- **Participation à la rencontre inter-établissements scolaires à Rumilly** sur le thème « L'eau une ressource vitale » organisée par les établissements (intervention des agents et élus) et initiation d'un partenariat avec le réseau Éducation et Développement Durable de l'Albanais.



Le partenariat opérationnel avec le SYANE

La Communauté de communes Rumilly Terre de Savoie, adhérente au Syane depuis 2022, s'appuie sur un accompagnement du Syane à travers **une feuille de route partenariale**. En 2024, différentes actions de partenariat ont été mises en place ou poursuivies telles que :

- **Maîtrise de l'énergie des bâtiments publics** (ex : conseil en énergie, suivi des objectifs du Décret Tertiaire, réalisation d'un audit énergétique)
- **Production d'énergie renouvelable** (ex : réalisation d'une étude d'opportunité pour la mise en place de panneaux solaires photovoltaïques en toiture)
- **Mobilité électrique** (Réflexion sur la mise en place de bornes de recharges pour véhicules électriques)
- **Usages du numérique** (ex : expérimentation de la télérelève de compteurs d'eau potable via un réseau d'infrastructures de communication LoraWaN)

NB : le Syane est Établissement public des énergies et du numérique de la Haute-Savoie



10. ENVIRONNEMENT

GEMAPI

Les bassins versants du Chéran, Fier et Lac (et du lac du Bourget en moindre mesure) fournissent une partie des ressources en eau du territoire, et font face, à des degrés différents, à de fortes tensions. La Communauté de Communes engage avec les syndicats de bassins compétents des actions contribuant à la **préservation des milieux aquatiques et de la ressource en eau**.

La compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations) concerne :

- **la préservation et l'amélioration** du bon fonctionnement des milieux aquatiques (GEMA)
- **la réduction de l'aléa, de la vulnérabilité et des risques d'inondation** (PI);

La gestion de l'eau, des milieux aquatiques et la prévention des inondations s'apparente à une gestion d'une partie du grand cycle de l'eau.

Le territoire de la Communauté de Communes est établi sur trois bassins versants, sur lesquels la compétence GEMAPI a été transféré aux syndicats concernés (SILA, SMIAC, CISALB) pour une cohérence d'intervention à l'échelle des bassins versants.

Rumilly Terre de Savoie articule la gestion des compétences GEMAPI et Grand Cycle de l'eau avec ses actions sur le petit cycle de l'eau (eau potable, assainissement), la transition écologique, l'aménagement du territoire.



EN 2024

Les activités marquantes par bassin:

Bassin versant Fier et Lac - SILA

- Plan de gestion de boisement des berges et gestion des embâcles en prévention d'inondation : animation auprès des propriétaires riverains responsables de l'entretien des cours d'eau (lit, berges et boisement) pour le ruisseau du Vaudrenaz à Vaulx, la création d'une zone de gestion sédimentaire sur le Lagnat à Hauteville-sur-Fier (lancement d'une maîtrise d'œuvre en octobre 2024)
- Plan de gestion stratégique des zones humides et poursuite des échanges avec les propriétaires concernés dans le cadre du projet réhabilitation du Marais Vorges à Marcellaz-Albanais. Engagement d'une opération conjointe avec Rumilly Terre de Savoie (pour le suivi de la ressource en eau potable en lien avec le marais).
- Démarche d'étude-bilan du contrat de bassin Fier et Lac, pour lequel le SILA, structure porteuse, a conduit un bilan associant les partenaires, dont Rumilly Terre de Savoie.

Bassin versant du Chéran - SMIAC

- Validation de la feuille de route du Projet de territoire pour la gestion en eau (PTGE)
- Finalisation de l'étude morphologique du Chéran (seuil de l'Aumône)
- Suivi annuel de l'état de la qualité des eaux superficielles des cours d'eau (depuis 2021)
- Participation au programme de recherche sur la caractérisation de la pollution PFAS réalisé par Rumilly Terre de Savoie, la Ville de Rumilly, le SMIAC, l'Etat et le BRGM.

Bassin versant du Lac du Bourget - CISALB

- Entretien de la zone humide des étangs et marais de Crosagny

10. ENVIRONNEMENT

PRÉVENTION & VALORISATION DES DÉCHETS

PRODUCTION DE DÉCHETS PAR HABITANT

		2021	2022	2023	2024	Variation 2024/2023
Population		32 657	33 283	33 840	34 025	
Ordures ménagères résiduelles	Tonnages	7 518	7 444	7 001	7 080	+ 1,1%
	Ratio kg/hab	230	224	207	208	+ 0,6%
Collecte sélective des déchets recyclables	Tonnages	2202	2050	2 198	2 227	+1,3%
	Ratio kg/hab	67	62	65	65,5	+ 0,8%
Collecte des cartons en apport volontaire*	Tonnages	X	X	2,5	146,4	+ 5 754,4%
	Ratio kg/hab	X	X	0,07	4,30	+ 5 754,4%
Déchèterie	Tonnages	7 574	6 859	6 710	7 757	+ 15,6%
	Ratio kg/hab	232	206	198	228	+ 15%
Textiles	Tonnages	108	92	90	93	+ 3,2%
	Ratio kg/hab	3,3	2,8	2,7	2,7	+ 2,7%
Déchets des pros**	Tonnages	808	603	558	411	- 26,5%
	Ratio kg/hab	25	18	16,5	12,1	- 26,9%
TOTAL	Tonnages	18 210	17 049	16 560	17 713	+ 7%
	Ratio kg/hab	555	512	489	521	+ 6,4%

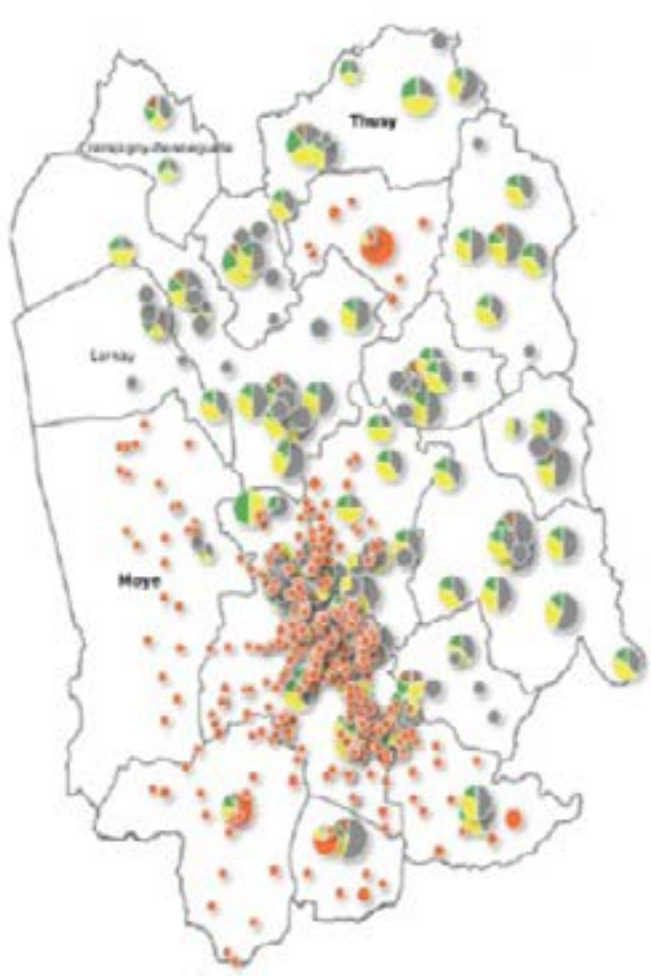
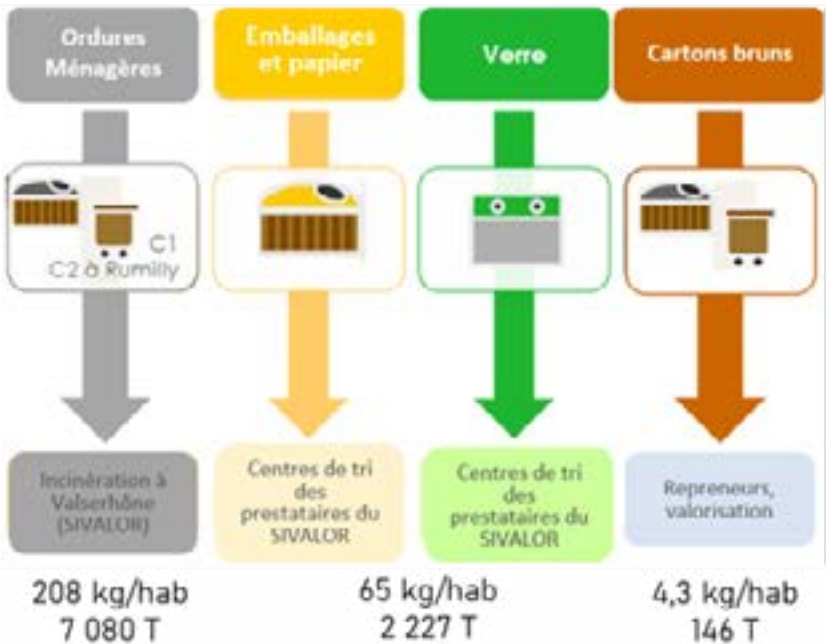
*Nouvelle collecte initiée en décembre 2023

** Collecte cartons, biodéchets, déchets déposés au quai de transfert de Broise



LES SERVICES AUX HABITANTS

LA COLLECTE DES DECHETS



Les collectes et la répartition des points de tri sur le territoire

LA DÉCHETTERIE



Déchèterie de Rumilly : 80 000 entrées par an

- Ouverture 6 jours sur 7
- Gratuit pour les particuliers et payant pour les professionnels
- Inscription des véhicules
- 22 flux de déchets collectés
- 7 757 tonnes en 2024 (228 kg/hab)

10. ENVIRONNEMENT

PRÉVENTION & VALORISATION DES DÉCHETS

LA SENSIBILISATION ET LES ANIMATIONS

SENSIBILISATIONS AU COMPOSTAGE

En 2024, 483 personnes ont été sensibilisées par la Communauté de Communes au compostage à travers :

- 19 stands d'information répartis dans les différentes communes du territoire
- 3 webinaires
- 2 soirées de rencontre du réseau des référents de sites de compostage partagé



ANIMATIONS PÉDAGOGIQUES

33 animations scolaires ont été organisées par le SIVALOR (Syndicat Intercommunal de VALORisation des déchets) sur le territoire, concernant les thématique du tri, du recyclage, de la consommation et du compostage auprès de **830 élèves** des visites du CIEL (Centre d'Immersion Educatif et Ludique) ont été organisées pour 230 élèves

et 59 adultes

- 3 manifestations ont été organisées (77 personnes sensibilisées)
- 16 prêts de matériel de tri
- Action sur le gaspillage alimentaire dans les écoles : 5 écoles engagées dans le challenge Anti-gaspi, 35 personnes sensibilisées



Visite de la déchèterie par un groupe d'enfants du centre de loisirs aux vacances de Toussaint

10. ENVIRONNEMENT

PRÉVENTION & VALORISATION DES DÉCHETS

DEPLOIEMENT DU COMPOSTAGE

TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS

Initié mi-2022 pour une durée de 4 ans, et pour répondre aux obligations de la loi AGEC prévoyant le tri à la source des biodéchets, le programme du déploiement du compostage pour la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie s'articule autour de 4 axes :

- Développement du compostage individuel pour les 5700 ménages en maison
- Développement du compostage collectif (en pied d'immeuble et en quartier) pour les 5000 ménages en habitat collectif, représentant 200 sites de compostage à installer
- Développement du compostage autonome en établissement
- Communication, accompagnement, formation et suivi de cette pratique sur le territoire.

Après une année 2023 marquée par le déploiement massif du compostage individuel (2153 composteurs distribués), l'année 2024 a été marquée par une baisse des demandes de composteurs. Des difficultés d'approvisionnement de matériel pour le compostage partagé (pénurie nationale) ainsi qu'à un retard dans la mise en œuvre d'une campagne de communication, ont ralenti le déploiement du compostage partagé par rapport aux objectifs initiaux.

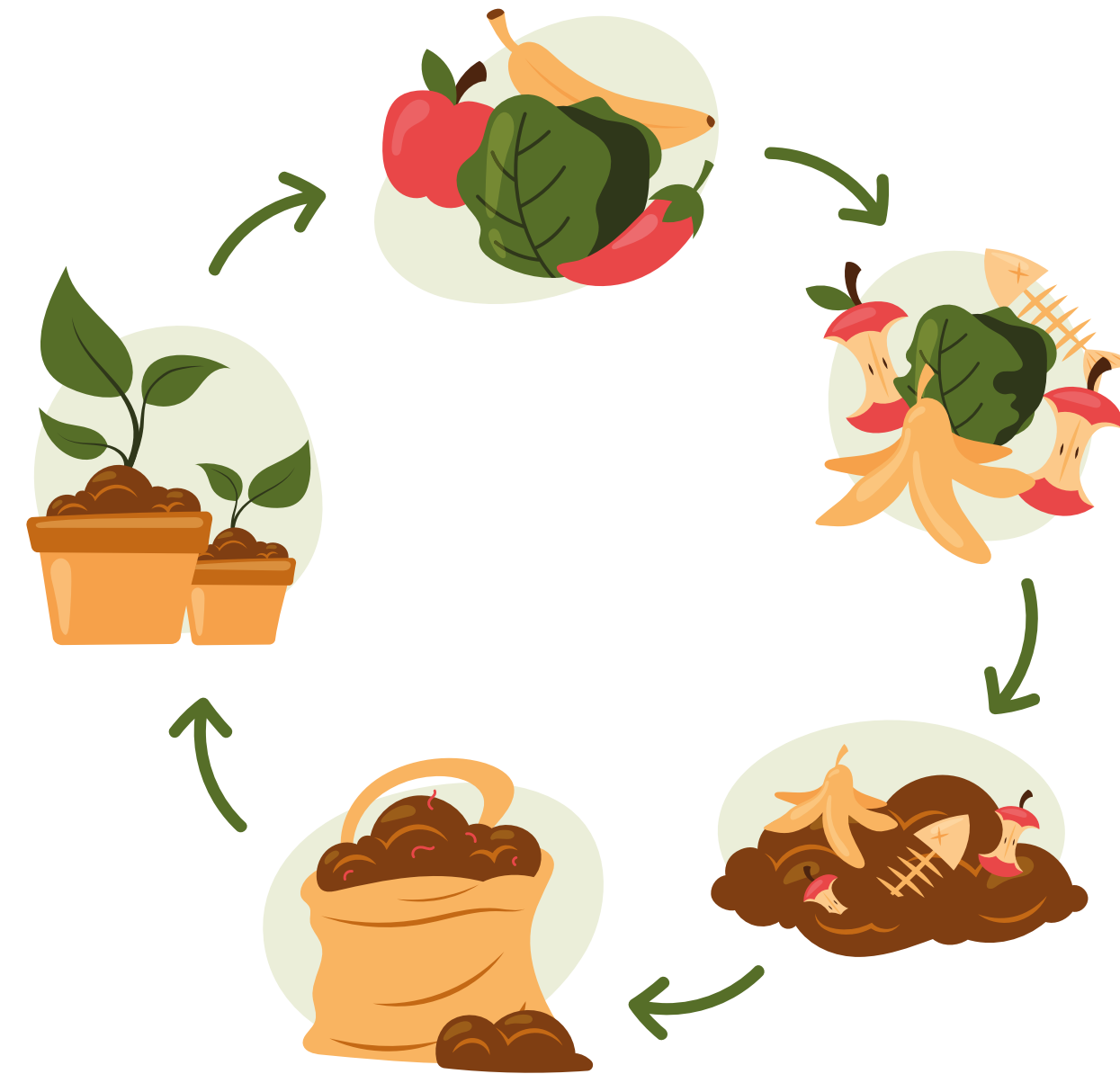
BILAN DE L'ANNÉE 2024

- Compostage individuel : 535 composteurs distribués
- Compostage partagé : 24 sites de compostage partagé créés
- Compostage autonome en établissement : 8 sites créés

Les actions se poursuivent en 2025, avec l'accent mis sur le développement du compostage partagé, en pied d'immeuble sur l'espace public, pour les secteurs de centre-ville/centre-bourg.

PRÊT DU BROEUR INTERCOMMUNAL

La Communauté de communes Rumilly Terre de Savoie met gratuitement à disposition des communes un broyeur pour permettre une gestion de proximité des déchets végétaux. En 2024, 7 communes ont emprunté le broyeur, soit une utilisation pendant 146 jours, ce qui a permis de broyer près de 1012 m³ de déchets végétaux, soit 50 tonnes.



10. ENVIRONNEMENT

PRÉVENTION & VALORISATION DES DÉCHETS

LES PROJETS

ENSEMBLE CRÉONS MOINS DE DÉCHETS (PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS)

Le 22 mai 2023 Rumilly Terre de Savoie a adopté son programme local de prévention des déchets pour une durée de 6 ans. Ce programme intitulé « Ensemble, créons moins de déchets » déclinera 21 actions Jusqu'en 2028. L'objectif ambitieux est d'atteindre 456 kg par habitant en 2028 contre 558 kg par habitant en 2021, soit une réduction de l'ensemble de nos déchets (ordures ménagères, papier et emballages recyclables, déchets de déchèterie) de 18%.

En 2024, le programme « Ensemble, créons moins de déchets » c'est :

- La Journée « Donnez, réemployez » s'est tenue le 23 novembre 2024 à la salle des fêtes de Marigny-Saint-Marcel. Cet évènement a accueilli 750 visiteurs et a permis l'échange de 2 599 kg d'objets. L'association Repair Café Rumilly Albanais a permis la réparation de divers objets (robot de cuisine, cafetière dosette, enceinte, aspirateur, centrale vapeur, radio-réveil, vélo...). Merci aux 28 bénévoles présents sur la journée sans compter la quinzaine de bénévoles du Repair Café et de la Maison du Vélo.

- Les activités du Repair Café Rumilly Albanais, association créée le 23 novembre 2022 suite à une première participation à l'évènement « Zone de gratuité » 2022. En 2024, 392 objets sont passés entre les mains des réparateurs avec un taux de réussite de 60%. Il est estimé un évitement de 750 kg de déchets. 23 objets sont révisés en moyenne lors des 17 permanences. Le Repair Café a participé à 5 évènements en 2024 dont la journée « Donnez, réemployez »
- L'association annécienne Roule & Co prélève des vélos déposés en déchèterie depuis septembre 2024. Au total sur cette fin d'année 2024, 34 vélos adulte et 20 vélos enfant ont été récupérés, pour un poids total estimé de 715 kg. La moitié de ces vélos sera remis en circulation par le biais de l'activité et des permanences de Roule & Co. L'autre moitié est démontée. Les pièces permettent la réparation et l'entretien des vélos des adhérents de l'association.
- La tenue d'un stand sur la prévention des déchets avec des recettes pour faire soi-même produits ménagers et dentifrice présent sur les journées de l'habitat le 5 avril et sur la journée « Naturellement » à Marcellaz-Albanais.
- Des actions autour des couches lavables : réunions d'informations et d'échanges sur l'utilisation de couches lavables auprès des professionnels, ateliers sur l'utilisation de couches lavables destinés aux familles, prêt de kit de couches
- Élaboration d'un programme d'action pour la prévention et la gestion alternative des déchets végétaux des ménages



10. ENVIRONNEMENT

PRÉVENTION & VALORISATION DES DÉCHETS

CRÉATION D'UNE RECYCLERIE

Il s'agit de proposer une offre de consommation alternative et locale répondant aux principes de développement durable : **économique, social et environnemental**.

Ces activités permettraient également la création d'emplois d'insertion relevant de l'économie sociale et solidaire et d'emploi.

La Communauté de Communes, après avoir réalisé une étude de faisabilité en 2022 et 2023, poursuit le montage d'un projet permettant de faciliter l'implantation d'un porteur de projet privé.



DE NOUVEAUX POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

En 2024, la Communauté de Communes dispose sur son territoire de **605 points de collecte** des ordures ménagères (collectés par la Communauté de Communes), et de **133 points d'apport volontaires** pour la collecte sélective (collectés par le SIVALOR).

Les points de collecte des ordures ménagères sont répartis comme suit :

- 425 points de regroupement en bacs roulants équipés de 995 bacs
- 180 points d'apport volontaire équipés de 367 conteneurs de grand volume (conteneurs aériens, semi-enterrés ou enterrés)

Le regroupement des points de collecte et la densification du réseau de points de recyclage permet d'optimiser les circuits de collecte et réduire leur impact environnemental, de favoriser le geste de tri et réduire les déchets à incinérer.

En 2024, les communes de **BLOYE, MARIGNY-SAINT-MARCEL, MASSINGY** et **SAINT-EUSEBE** ont été équipées de Points d'Apport Volontaire en remplacement de tous les bacs roulants

- 10 points d'apport volontaires équipés de 26 conteneurs pour les Ordures ménagères et 5 nouveaux points recyclage ont été mis en service en octobre 2024.

10. ENVIRONNEMENT

PRÉVENTION & VALORISATION DES DÉCHETS

UN NOUVEAU SERVICE DE PROXIMITÉ : LA COLLECTE DES CARTONS BRUNS

Afin de lutter contre les dépôts sauvages de cartons et d'augmenter leur taux de valorisation matière, un nouveau service de proximité a été déployé sur l'ensemble du territoire fin 2023 et début 2024.

En 2024, **35 conteneurs d'apport volontaire** permettent aux habitants des **17 communes de recycler leurs cartons**.



PERSPECTIVES ET ÉVOLUTION DU SERVICE

RÉORGANISATION DE L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE DÉCHETS

Depuis l'adhésion au SIVALOR en 2018, la gestion des déchets ménagers et assimilés entre la Communauté de Communes et le SIVALOR est prise en charge par les deux structures qui interviennent chacune à leur niveau :

- **prévention**
- **collecte des différents flux**
- **traitement**

Afin de gagner en lisibilité sur l'organisation de la compétence déchets, et pour une gestion au plus proche des habitants, la communauté de communes a décidé, courant 2024, d'organiser elle-même l'ensemble des collectes à partir du 01er mars 2025.

Le service Déchets de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie est désormais l'interlocuteur unique pour les collectes de déchets, pour l'ensemble des flux.



■ SOUTIEN À **L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE** DES ÉCOLES PRIMAIRES.

■ CINÉMA DE PLEIN AIR.

- Rumilly- Grumillons
- Bloye
- Versonnex
- Marigny-St-Marcel
- Rumilly- Quai des Arts



**RU
TERRE
DE
SAVOIE
MI
LLY**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

MERCI DE VOTRE ATTENTION